



Bagnols en Forêt

Dossier budgets,
finances et fiscalité

Urbanisme

La vie du village
Juillet 2023



- **Le Mot du Maire** > **3**
- **Budget** > **Plan Pluriannuel d'Investissement 4**
> **Réponse à la lettre n° 2 de l'opposition unie 6**
> **Taxes directes locales 8**
> **Compte de gestion 2022 10**
- **Solidarité** > **CCAS 16**
- **Travaux et réalisations** > **Les nouveaux locaux de la Police Municipale 18**
> **Le nouveau bureau du Service Finances 18**
> **Le nouveau siège de l'antenne de l'OTI 19**
> **Embellissement du village 19**
> **Chantiers Jeunes 20**
> **La Régie Agricole Municipale 21**
- **Environnement** > **Ressources en eau 22**
- **Sécurité et risques d'incendies** > **Prévention du risque incendie 28**
> **OLD 29**
- **Démocratie** > **Démissions et installations 31**
- **Evènements** > **Demandez le programme ! 32**
- **Environnement** > **Gestion des déchets 36**
- **Communauté de Communes** > **Navette du lac 38**
> **Ambassadeurs de l'eau 38**
> **La Maison Pour Tous de Montauroux 39**
- **Ressources humaines** > **Emplois saisonniers 40**
> **Nouveaux agents 41**
- **Urbanisme** > **Le développement de notre territoire contraint par nos ressources en eau 42**
- **Opposition** > **Opposition bagnolaise unie 46**
> **J.P. Choiselat 47**

Mairie

1, place de l'Hôtel de Ville
83608 Bagnols-en-Forêt cedex

04 94 40 31 50

04 94 40 67 57

mairie@bagnolsenforet.fr

www.bagnolsenforet.fr

https://facebook.com/bagnolsenforet

YouTube : Mairie de Bagnols en Forêt

Bagnols-en-Forêt

Juillet 2023
est édité par la mairie
de Bagnols-en-Forêt

Directeur de la publication
René BOUCHARD
Rédacteur en chef
Vincent VAROQUI-ROLLAND
Rédacteur
Julien CIANFICHI

Conception / Mise en page
Gérard BRAIDA
Photos Vincent VAROQUI,
Jean-Jacques DILLIES,
Gérard BRAIDA
et équipe municipale

Tirage : 100 exemplaires
imprimés par EXAPRINT

Ne pas jeter sur la voie publique



Le mot du maire

Bagnolaises, Bagnolais,

Après 3 années, l'équipe municipale poursuit, non seulement, la concrétisation de projets antérieurs à son élection mais aussi la mise en œuvre du programme qui l'a portée à la gouvernance de la Commune en juillet 2020.

Dès notre arrivée, nous avons finalisé la construction et la mise en service de la Maison de santé pluridisciplinaire, puis, mené à bien la 3ème tranche de réfection de la traversée du village et la mise aux normes du restaurant scolaire.

Même s'ils étaient en cours ou dans les cartons de la précédente municipalité, ces projets ont abouti parce qu'ils répondent aux besoins d'attractivité de notre Commune et d'amélioration de la qualité des services offerts à la population. Sans esprit partisan et malgré les difficultés rencontrées, nous avons œuvré, avec l'ambition d'apporter un mieux-vivre au sein de notre village.

Le déficit d'installations publiques au service de la toute petite enfance, de la jeunesse et des adolescents est criant quand on regarde l'offre existante au sein des autres villages de notre Communauté de Communes. Nous avons le devoir de combler ce retard pour répondre aux besoins des familles d'actifs et prendre en charge les enfants hors temps scolaire.

De fait, la construction d'un Centre aéré, d'un local pour les adolescents, la réalisation d'une Maison d'Assistantes Maternelles pour les moins de 3 ans et la réfection d'installations sportives communales sont autant d'investissements qui s'imposent sans délai afin d'offrir à notre jeunesse des activités périscolaires et des infrastructures adaptées et attrayantes.

Une Collectivité qui n'investit pas est condamnée au déclin car elle n'offre plus de perspective, plus d'horizons désirables à une population en demande de services publics de qualité.

Notre village possède un tissu d'associations dynamiques et variées. L'offre d'activités y est diverse et s'adresse à tous les âges. La majorité municipale consacre, chaque année, une part non négligeable de son budget en subventions pour l'accompagnement de projets d'activités à destination des enfants aussi bien que des adultes. Le prêt gratuit de salles et d'installations constitue aussi un avantage en nature octroyé aux associations pour faciliter leur action. Cependant le nombre de demandes dépasse largement les capacités d'accueil des infrastructures communales et justifie pleinement notre projet de réaménagement de la Maison du Temps Libre qui n'est plus en mesure de faire face aux besoins.

Investir, c'est valoriser le patrimoine communal, construire un territoire où il fait bon vivre, où la Collectivité apporte soutien et solidarité à sa jeunesse et ses aînés. Investir c'est offrir un avenir enviable, c'est œuvrer pour que chacun puisse cultiver le sentiment d'appartenance à une Communauté de destins.

Une Municipalité responsable ne peut se contenter de gérer un budget de fonctionnement et des dépenses qui augmentent mécaniquement, elle se doit d'avoir une vision à long terme, un projet pour le territoire.

Anticiper les besoins futurs, investir au bon moment pour ne pas être contraint de le faire dans un contexte moins favorable, c'est bien ce que l'on attend des élus.

Une révision générale du Plan local d'Urbanisme est en cours car le document précédent, datant de 2013, ne répond plus aux enjeux et défis qu'il nous faut relever en raison du changement climatique et de la tension grandissante sur l'eau et l'énergie. Cette étape essentielle de la seconde moitié de notre mandat est l'occasion d'initier une concertation, la plus large possible, en associant toutes les personnes volontaires à une réflexion collective sur le devenir de notre Commune. Les choix

d'aujourd'hui détermineront nos conditions de vie de demain. Favoriser l'émergence d'une vision partagée de notre territoire en devenir, c'est nourrir le lien indispensable à la résilience de toute Communauté humaine. Durant les 24 prochains mois, vous pourrez exprimer vos opinions et vos convictions, être force de propositions et faire vivre le débat autour du thème essentiel que représente l'urbanisation.

Ce moment de démocratie participative et d'intelligence collective, à l'instar des réunions de quartier, est une richesse, une force, capables de structurer l'adhésion d'une Collectivité à un projet commun de développement.

L'aménagement de nouveaux locaux pour la Police Municipale, la réfection de bureaux afin d'accueillir le service des Finances communales et l'Office de Tourisme intercommunal durant la période estivale, la remise en état du local mis à disposition du Comité Communal Feux de forêt (CCFF), la construction d'une tour de guet moderne et adaptée à la surveillance des massifs forestiers sont autant de travaux qui attestent que l'équipe municipale a bien pour but de valoriser et promouvoir son patrimoine, la volonté d'améliorer les conditions de travail et l'efficacité des agents et volontaires au service de la Commune.

Les efforts en matière de transition sont en cours et je peux, d'ores et déjà, vous annoncer que le potager municipal produira ses premiers légumes en automne grâce à l'implication sans réserve de toute l'équipe des services techniques et le travail de l'agent, exploitant agricole en charge de la parcelle communale.

La rénovation énergétique des bâtiments scolaires se poursuit ainsi que le développement des énergies renouvelables et la diminution de l'usage des énergies fossiles. Les prochains travaux concerneront l'isolation du bâtiment de l'école élémentaire, la rénovation de l'éclairage et du mode de chauffage. Une réflexion est bien engagée en vue d'aménager des espaces ombragés dans les cours de l'école communale et lutter ainsi contre les îlots de chaleur.

Les projets menés par les chantiers de jeunes municipaux sont la preuve de l'attachement de la Municipalité à son patrimoine vernaculaire et de son désir de le mettre en valeur. L'installation d'un parcours sportif d'orientation renforce l'offre en matière de tourisme de pleine nature et conforte l'image de notre territoire, destination de référence pour les activités de plein air.

Portés par les quatre piliers de notre programme : Transitions, Attractivité, Solidarités et Démocratie, les élus de la majorité continueront à porter, durant les 3 années qui viennent, les projets nécessaires au bien-vivre ensemble et capables de résoudre les difficultés que nous impose la ruralité.

Le Pays traverse une période difficile où la remise en question des valeurs républicaines et de l'état de droit sont manifestes. Les récentes agressions d'élus montrent toute l'étendue de la fracture qui divise les Communautés. L'expression de la démesure, le manque de nuance et le rapport conflictuel semble être devenus la règle, tant dans l'espace public qu'au cœur des médias et des réseaux prétendument « sociaux ».

Plus que jamais, notre Communauté doit faire société et s'unir autour des valeurs de respect et de solidarité.

Conscients que c'est à nous de forger un avenir désirable et de préserver l'habitabilité de notre territoire, contribuons ensemble au développement maîtrisé de notre Commune.

Avec toute mon amitié.

René Bouchard

Maire de
Bagnols-en-Forêt



« Gouverner c'est prévoir ... » nous apprend cette célèbre citation, qui se poursuit même ainsi : « ... et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte. » (Émile de Girardin, 1852)

La séance du Conseil Municipal du 16 mars 2023 a permis l'adoption d'un nouveau règlement budgétaire et financier qui instaure de nouvelles procédures qui vont faciliter et sécuriser les investissements indispensables pour l'avenir de notre Collectivité,

Une feuille de route pour financer l'avenir de la collectivité

notamment le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Dans un contexte de crise qui s'installe, la Mairie se donne les moyens de rattraper certains retards, de renouveler des équipements vieillissants, d'anticiper les besoins de demain, d'acquiescer les outils nécessaires à la continuité du Service Public.

<https://www.bagnolsenforet.fr/conseil16mars2023/deliberations.pdf> (p.136 et suivantes)

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, communément appelé PPI, sert à programmer les investissements à réaliser sur plusieurs années, priorisant, clarifiant et rationalisant les projets sur ce qui constitue une nouvelle « feuille de route » qui faisait défaut jusqu'ici.

Concrètement, cet outil de gestion budgétaire et comptable permet à la Commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité des dépenses en lien avec un projet, mais d'échelonner ces dépenses sur plusieurs années. Grâce au PPI, plusieurs projets qui nous semblent indispensables pourront être menés en parallèle sur la seconde moitié du mandat actuel (2023-2026).

Le PPI définit les **montants maximums** auxquels la municipalité doit se tenir pour maintenir un budget cohérent. Il permet d'anticiper les demandes de subventions et de vérifier la faisabilité des projets.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour Bagnols-en-Forêt

Il retrace les investissements **prévisionnels**, et c'est bien le terme qu'il faut retenir : un PPI évolue dans le temps, que ce soit à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'avancement et de l'évolution des projets. Rien n'est donc « gravé dans le marbre » et l'outil se veut souple et adaptable, ce qui constitue une sécurité supplémentaire en cette période de bousculements et d'incertitudes en termes de ressources, de coûts, de repères sociétaux...

Ainsi, le PPI est une vision « à un instant T » de ce que pourrait être le budget annuel, auquel il ne se substitue pas.

D'ailleurs, la version votée en mars a déjà été réactualisée grâce à l'accompagnement de la Banque des Territoires : l'équipe municipale a pu affiner l'inventaire de ses besoins en matière d'investissement et prévoir un financement qui préserve la bonne santé de la Trésorerie municipale.

Le PPI 2023-2026 s'articule autour de 4 grands axes, déclinés en Autorisations de Programme

1. Enfance-jeunesse : amélioration des capacités d'accueil et adaptation des structures aux besoins des bagnolais
2. Amélioration des services aux administrés et de la qualité de vie au travail des agents
3. Territoire résilient
4. Divers

9 Autorisations de Programme (AP) ont été votées

1. Projet MTL/Centre Aéré
2. Rénovation énergétique de l'école
3. Entretien des chemins ruraux
4. Éclairage public
5. Révision du PLU
6. Extension du nouveau cimetière
7. Pluvial
8. Véhicules municipaux
9. Renouvellement de mobiliers

Détails et coûts estimés des principaux programmes

● La Maison du Temps Libre (MTL) et l'espace de loisirs

Le site du Défends comprend une salle polyvalente, la « MTL », et plusieurs installations sportives et de loisirs.

Dès le début du mandat, nous avons souhaité poursuivre le développement de la potentialité du site, pour consolider l'attrait principal de Bagnols : son cadre idyllique propice aux activités de « loisirs verts » pour les Bagnolais et de « tourisme vert », notre principal levier d'attractivité touristique et donc de recettes pour nos commerçants, restaurateurs et hôteliers.



La Municipalité a participé aux réfections des courts de tennis, a financé le nouveau skate-park, a participé à la création du pump track et des parcours d'orientation, et a prévu l'installation d'un éclairage performant et la réfection des vestiaires (peintures, éclairage, sanitaires...).



La suite logique constitue donc la réfection et l'enrichissement des infrastructures d'accueil sur site.

La MTL, malgré de récents petits travaux de mise aux normes obligatoires, accuse le poids des années et force est de constater que la conception et le dimensionnement de cette structure ne sont plus adaptés aux usages qui en sont faits.

Les associations, nombreuses sur le territoire, ne peuvent disposer de créneaux suffisants pour leurs activités car la MTL ne dispose que d'une seule salle.

Vos enfants sont également accueillis dans cette structure pendant les vacances scolaires dans le cadre du centre aéré. L'accroissement de la population et des besoins en termes de solutions de garde d'enfants n'ont pas été anticipés et les possibilités arrivent à saturation.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité projette aujourd'hui la création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Montant prévisionnel : 3,6 millions d'euros pour les travaux de construction.

À ce stade du projet, le montant n'est pas définitif. Tout dépendra du choix du Maître d'œuvre chargé de la conception du projet et des entreprises à qui les travaux seront confiés.

● La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)



Montant prévisionnel : 800 000 euros pour les travaux de construction.

À ce stade du projet, le montant n'est pas définitif. Tout dépendra du choix du Maître d'œuvre chargé de la conception et des entreprises à qui les travaux seront confiés.

Grâce à l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) proposée par la Société Publique Locale (SPL) varoise ID83, une réorganisation a vu le jour en concertation avec les porteuses de projet (Assistants maternelles de Bagnols-en-Forêt). Cela nous permettra de réduire les coûts qui n'ont pas encore été estimés plus précisément.

● La rénovation énergétique du groupe scolaire

Montant prévisionnel : 430 000 euros

Ce projet vise à contenir les futures dépenses énergétiques de la Commune, à réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre et à permettre aux élèves et enseignants de disposer de locaux dans lesquels, été comme hiver, la température est régulée.



Le groupe scolaire a déjà bénéficié de nombreux aménagements : la rénovation et mise aux normes du restaurant scolaire, l'installation de panneaux photovoltaïques, la mise en place d'une pompe à chaleur dans le bâtiment annexe de la garderie.

● Autres dépenses

Les autres dépenses prévues au PPI sont des dépenses que nous pourrions qualifier de « courantes » : entretiens, remplacements, extensions, mise aux normes, et... Révision du Plan Local d'Urbanisme ! (PLU). Tous ces projets sont pour autant indispensables et représentent des coûts non négligeables, dont voici quelques exemples d'estimations à ce jour :

- ➔ Réfection des chemins ruraux : 557 400 €
- ➔ Extension du cimetière : 504 892 €
- ➔ Renouvellement du parc des véhicules municipaux : 159 000 €

Au total, l'estimation actuelle des montants d'investissement est la suivante pour la période 2023-2026 :

- ➔ Coûts totaux 8 767 000 €
- ➔ Estimation des subventions 3 417 936 €
- ➔ Autofinancement (à la charge de la Commune) environ 5 350 000 € Cette somme finale collective, qualifiée de pharaonique par certains, correspond à une dépense d'environ 50 €/habitant/mois sur cette période.

On le voit, les coûts des différents projets pluriannuels additionnés se chiffrent en millions d'euros. Heureusement, toutes ces dépenses seront financées pour partie par des subventions et ne seront pas intégralement supportées par les finances communales : plusieurs dossiers ont d'ores et déjà été déposés et sont en attente de décisions.

Il faut donc faire preuve de discernement entre projets, estimations, coûts finaux, dépenses communales et subventions, budget annuel et PPI, rentabilité et Service Public... Autant de réalités fort différentes que « l'opposition unie » semble peiner à distinguer...



Courant mai, un tract pour le moins inquiétant était distribué par « l'opposition unie », intitulé : « 10 millions d'euros, c'est le projet de dépenses pharaoniques de la municipalité. » Pour résumer, cette lettre détaille les coûts totaux réels ou estimés des projets municipaux déjà menés à bien ou à venir, sans réelle compréhension concernant leur financement réel et surtout, ce qui est plus inquiétant, sans saisir les stratégies derrière ces investissements pour l'avenir de la Commune.

Réponse de l'équipe majoritaire à la "Lettre n°2 de l'opposition unie"

Une Municipalité est un organisme public à but non lucratif.

Il est fait état de la «rentabilité calamiteuse» du gîte municipal.

Le gîte ne représente pas un investissement locatif en tant que tel, c'est-à-dire qu'il n'a pas été acquis pour que les loyers perçus par son occupation permettent l'enrichissement communal.

Rappelons les raisons de cet investissement :

- Encourager la fréquentation touristique de la Commune en augmentant l'offre d'hébergement dans le centre, et donc participer au dynamisme économique local (commerces, restaurants, etc.). Un pré-diagnostic établi par le bureau d'études en charge de la révision du PLU conclue que notre Commune est déficitaire en matière d'offre de nuitées d'hébergement appelées communément «nuits chaudes» en regard de l'offre de locations via des plateformes tierces, majoritaires sur notre territoire, communément appelées «nuits froides» : le gîte correspond bien à un besoin.
- Disposer d'une possibilité d'hébergement pour des intervenants lors d'évènements, ou en urgence pour des personnes en situation de précarité.
- Disposer des garages pour faciliter l'installation d'artisans, d'artistes, de manifestations éphémères donnant sur le boulevard du Rayol.

Rappelons également que l'aménagement de ces locaux et leur mise en location ou à

disposition ont été suspendus durant environ un an afin d'héberger des réfugiés ukrainiens ayant dû fuir les conflits en s'expatriant. Les quelques mois de fonctionnement avant la guerre russo-ukrainienne avaient été prometteurs quant aux taux d'occupation, et ce hors période estivale.

Une Municipalité a le devoir d'anticiper les besoins.

Certaines équipes municipales font le choix de ne pas porter de projets et de « laisser couler les choses » : c'est en effet économique sur l'instant, puisqu'aucun frais n'est occasionné.

Mais c'est l'assurance d'accumuler les difficultés et les futures dépenses.

La vétusté des réseaux et des chemins, la saturation des capacités d'accueil, l'explosion démographique et ses conséquences, l'envolée des coûts énergétiques... sont autant de conséquences du manque d'anticipation des Communes et des Intercommunalités.

L'opposition ne semble pas avoir saisi l'intérêt de l'achat de la parcelle construite dans la continuité du groupe scolaire. Il ne s'agit pas seulement de pouvoir aménager une MAM permettant la garde d'enfants en bas âge à proximité de l'école, mais aussi et surtout d'un investissement foncier qui permettra la future et nécessaire extension des bâtiments scolaires qui arrivent à la limite de leurs capacités d'accueil. Cet achat représentait donc une opportunité pour laquelle la Mairie s'est donné les moyens, même à un tarif légèrement supérieur à l'estimation du Service des Domaines (et qui n'est qu'une estimation...). Mais il faut surtout relativiser : l'achat d'un nouveau terrain et la construction d'un nouvel établissement scolaire auraient coûté bien plus cher à la Collectivité.

Une Municipalité a le devoir de se situer dans la continuité des projets engagés.

L'opposition ne semble pas non plus vouloir discerner ce qui découle de ses propres actions des suites à donner aux engagements des précédentes équipes municipales ou de ce qui a été imposé par les services de l'État.

Les études « bâclées » en amont de la réfection de la Grande Rue, la vétusté du réseau d'eau, la «décharge meurtrissant nos collines» ... Tout ceci existait avant l'investiture de l'équipe actuelle, qui a accepté la charge de mener ces projets à terme malgré les nombreuses embûches.

Une Municipalité a le devoir de souscrire aux normes légales.

La mise aux normes du restaurant scolaire, de la MTL, des voies piétonnières de la Grande Rue, etc. ne sont pas des options ou des choix propres mais constituent l'application des obligations légales, notamment en matière de sécurité des usagers.

Une Municipalité doit investir pour l'attractivité de la Collectivité.

Investir dans l'embellissement de la Grande rue, ou de ses voies piétonnières, dans ce qui devient un espace de loisirs au niveau de la MTL, dans un gîte municipal, dans l'harmonisation des espaces publics, tout ceci est réalisé tant pour la qualité de vie des bagnolais que pour promouvoir le tourisme et le commerce.

En comparaison de nos voisins du Pays de Fayence, nous accusons un certain retard de développement en matière d'infrastructures collectives. Les secteurs de la Jeunesse et de



L'éducation sont particulièrement en tension, c'est pourquoi nous priorisons les projets dans ce cadre.

Une Municipalité doit, plus que jamais, investir dans le Service Public.

Les structures d'accueil des enfants et leur scolarité, l'accès aux soins via la Maison de Santé, la pérennisation d'une alimentation saine et équilibrée à travers notre Plan Alimentaire Territorial (PAT) et la régie agricole en voie de développement, tous ces projets consolident les Services Publics qui garantissent la qualité et l'égalité d'accès aux services sans objectif lucratif.

C'est d'ailleurs ce chemin qui est emprunté par l'État (renationalisation d'EDF, etc...) qui a très bien compris l'intérêt de posséder la maîtrise des ressources essentielles dans un climat de crise économique qui s'instaure.

C'est aussi le choix qu'a opéré notre intercommunalité pour la gestion en régie de l'eau ou des déchets.

Une Municipalité a le devoir d'assurer à ses agents les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Encore faut-il doter les agents municipaux des moyens nécessaires au bon accomplissement de leurs tâches dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

Or, par exemple, nos Services Techniques disposent d'un parc automobile particulièrement vétuste avec lequel ils composent tant bien que mal, et qui se trouve fréquemment temporairement hors d'usage, nécessitant de fréquentes interventions pour réparation. Autant de frais « à perte » pour la Commune.

Rappels sur le fonctionnement d'un budget communal et le financement des dépenses publiques.

Pour rappel, toute équipe municipale doit composer avec les moyens à sa disposition et l'équilibre budgétaire entre recettes et dépenses est une obligation réglementaire. On ne peut pas dépenser plus que ce que les recettes, les emprunts et les subventions ne le permettent. Ce même principe s'applique à toutes les Communes de France et de Navarre.

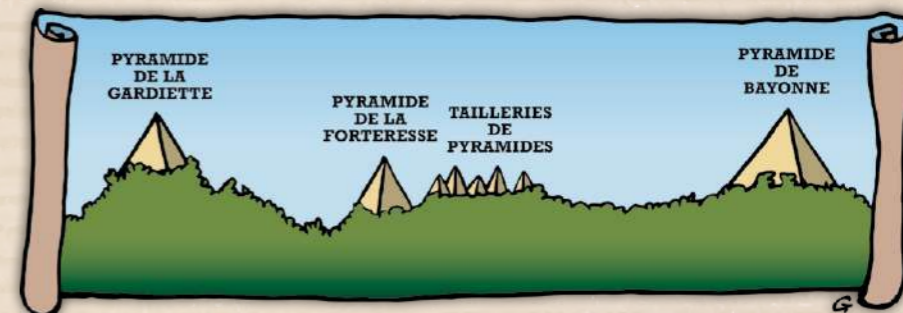
Un tract pour jeter le discrédit et attiser la peur... Une vieille recette qui, malheureusement, fonctionne parfois.

Cette « lettre n°2 » comporte deux principaux champs lexicaux qu'il convient de relever :

→ Celui de la démesure : « pharaonique », « folie dépensière », « gaspillage », « marquer dans la pierre son passage », « bâtir une pyramide » (!), « une grande bibliothèque »..., puis sur la même ligne dans le texte : « une maison médicale, un centre aéré » ... L'opposition mettant donc sur un même plan la construction des pyramides et celle d'un centre aéré ou d'une Maison de Santé !

Que les bagnolais se rassurent, l'équipe actuelle est plus nuancée et ne partage pas le point de vue d'un célèbre rappeur français qui déclarait, au mois de mars dernier, que les pyramides égyptiennes étaient en fait des antennes qui servaient à fabriquer de l'électricité ! Et a préféré opter pour des panneaux photovoltaïques.

→ Celui de la catastrophe annoncée : « calamiteuse », « lourde de conséquences », « dangereusement affecté », « meurtrissant », « périlleux », « lourdement », ... Bref, on n'est pas loin du Jugement Dernier pour avoir osé penser à l'avenir de nos enfants ou petits-enfants, à nos commerces, à nos malades, à nos défunts ...



Quelques rectificatifs et compléments sur les chiffres avancés par l'opposition.

Restaurant scolaire

Coût total : 856 463 €
Autofinancement (à la charge de la Commune) : 187 491,46 €

Pour rappel, le marché ne concernait au départ que la partie distribution afin de solutionner le problème de surnombre d'élèves dans la salle de restaurant et non la mise aux normes obligatoire en matière de respect des règles d'hygiène et de sécurité, un chantier non prévu qui a dû être réalisé dans l'urgence. C'est l'étude du projet initial d'extension qui avait révélé des défaillances potentiellement graves, notamment en matière de sécurité alimentaire et de fragilité de l'installation électrique, dans des locaux accueillant environ 200 enfants par jour (risque d'infection ou intoxication alimentaire, risque incendie...).

Ce n'est donc pas le coût du projet initial d'extension qui a représenté « un montant proche du million d'euros » comme le chiffre

« à la louche » l'opposition, mais les coûts additionnés d'extension et de mise aux normes.

Toutefois, le coût pour les bagnolais est inférieur à 200 000 euros grâce aux nombreuses subventions obtenues : les travaux ont été subventionnés à hauteur de presque 80%.

Détail des subventions :

- Conseil Départemental : 520 000 €
 - DETR 2022 : 15 747,80 €
 - DETR 2018 : 16 184 €
- FCTVA (compensation de la TVA) : 117 040,14 €

Traversée du village

Coût : 726 968,46 €
Autofinancement (à la charge de la Commune) : 391 237,10 €

Détail des subventions :

- Conseil Départemental : 165 019 €
 - État (accessibilité) : 21 360 €
 - État (sur amendes de police) : 50 000 €
- FCTVA (compensation de la TVA) : 99 352,36 €



Budget, finances et fiscalité

L'endettement de la Commune

Concernant le prêt relais d'1 000 000 €, contracté par la Commune, 800 000 € ont à ce jour été remboursés, soit 80% du montant total.

Fin 2022, la capacité de désendettement de la Commune se chiffre à 3,2 ans.

Cet indicateur répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

À titre de repère, le signal d'une dégradation des Finances Publiques s'établirait à 10 ans.

<https://cutt.ly/VwpMtR6s>



Les bagnolais comptent sur la Municipalité pour mener à bien ses missions au quotidien (ce qui correspond à la section « fonctionnement » du budget municipal), mais s'en contenter serait reproduire les erreurs du passé, c'est pourquoi une part non négligeable du budget est attribuée aux investissements. Investir, c'est donner de la valeur à notre Territoire et offrir une meilleure qualité de vie à une population contrainte de gérer les difficultés liées à la vie quotidienne en milieu rural. Parce que « gouverner c'est prévoir », nous prenons aujourd'hui les décisions qui favoriseront l'évolution nécessaire et indispensable de Bagnols-en-Forêt.

Augmentation des taux des taxes directes locales pour 2023

La Municipalité a dû se résoudre à augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2023.

Le contexte : ces taux, globalement inférieurs à ceux pratiqués sur le Pays de Fayence, étaient restés identiques depuis 2014.

Mais le contexte ne permet plus de maintenir ces taux à ce bas niveau.

En effet, l'accroissement démographique, le besoin urgent de certains investissements et l'augmentation des frais de fonctionnement de la Municipalité conjugués à la baisse de ses recettes obligent à augmenter les montants de la principale source de financement de la Commune que constituent les taxes locales.

(Délibération n°51/2023 du 13 avril 2023)

Des baisses de recettes pour la Commune

● La suppression de la Taxe d'Habitation sur la résidence principale n'est que partiellement compensée par l'État, le total des produits fiscaux entre 2021 et 2022 est passé de 2 011 000 € à 1 820 000 €.

● La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) délivrée par l'État baisse régulièrement :

Année	2019	2020	2021	2022
Dotation (en milliers d'euros)	160	155	150	143
Évolution		-3,4 %	-2,8 %	-4,7 %

Et des hausses concernant les dépenses

● Une hausse des charges à caractère général, avec notamment ces variations entre 2021 et 2022 :

- Frais de gardiennage ONF : + 111 000 € (rattrapage suite à l'obligation faite pour la Commune de continuer à payer ces frais à l'ONF pour les parcelles occupées pour l'exploitation des décharges).
- Alimentation : + 26 000 €
- Taxes foncières : + 20 000 €
- Frais de maintenance : + 15 000 €

● Des projets à financer (voir partie « Budget et fiscalité : une feuille de route pour financer l'avenir de la Collectivité »).



Budget, finances et fiscalité

Des taux actuels globalement inférieurs à ceux pratiqués par nos voisins du Pays de Fayence

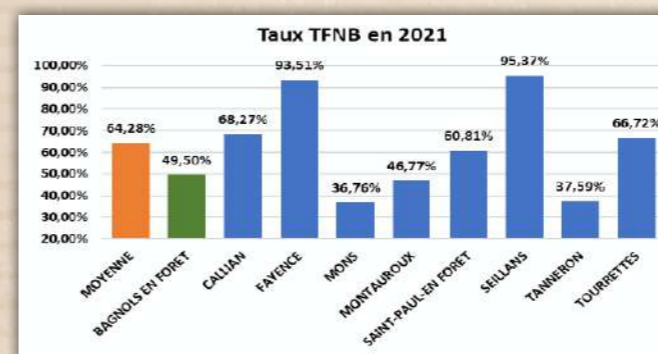
En 2021, le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) de la Commune (24,79%) était inférieur à la moyenne des communes de la CCPF (27,82%).

La cotisation sur la TFB représentait 357 €/habitant à Bagnols-en-Forêt contre 434 €/habitant en moyenne des Communes de la CCPF.

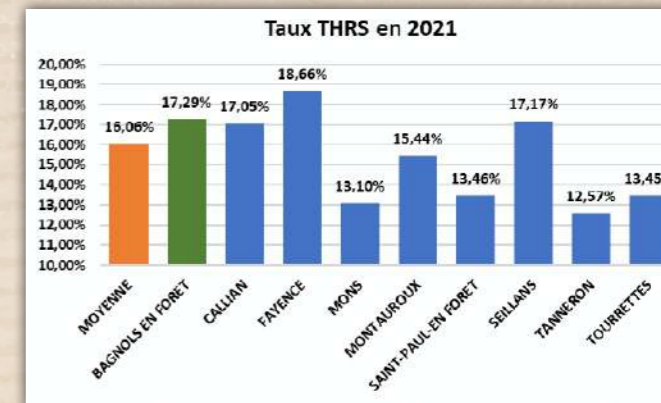


En 2021, le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) de Bagnols-en-Forêt (49,50%) était également en-dessous de la moyenne (64,28%).

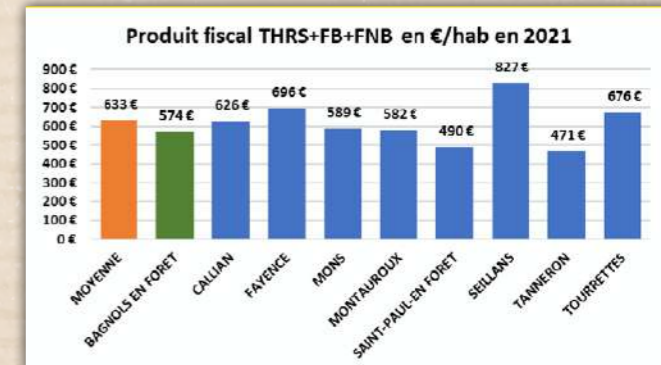
La cotisation représentait 6 €/habitant, contre 10 €/habitant en moyenne sur la CCPF.



En revanche, le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) en 2021 de la commune de Bagnols-en-Forêt dépassait légèrement la moyenne de la CCPF en 2021 (17,29% contre 16,06%), avec des bases d'imposition par habitant de 1221 € contre 1176 €.



Au total, sur les trois taxes (habitation des résidences secondaires, foncier bâti et non bâti), la commune de Bagnols-en-Forêt perçoit 574 € de cotisations par habitant en moyenne, contre 633 € par habitant pour les autres communes du Pays de Fayence.



Nouveaux taux des impôts directs locaux pour l'année 2023

Voici les taux comparés de 2022 et 2023

Intitulé	Taux 2022 en %	Taux 2023 en %
Taxe sur le Foncier Bâti	24,79	25,78
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	17,29	17,98
Taxe sur le Foncier Non Bâti	49,50	51,48

Différents projets et chantiers vont devoir être entrepris pour adapter, rénover, préparer notre Collectivité aux défis qui se profilent : infrastructures, énergies, alimentation, révision de notre Plan Local d'Urbanisme...

L'avenir de Bagnols n'a pas de prix, mais il a un coût que les bagnolais doivent, en partie, supporter directement par l'intermédiaire de la réhausse des taux des taxes locales votée pour l'année 2023.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL

BILAN DE CLOTURE 2022	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	3 740 898,97
Total des dépenses	3 580 973,89
= Résultat exercice	159 925,08
Résultat repris de 2021	148 472,63
= Résultat de clôture 2022	308 397,71
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	2 412 333,14
Total des dépenses	2 680 655,81
= Résultat exercice	-268 322,67
Résultat repris de 2021	237 640,16
= Résultat de clôture 2022	-30 682,51

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

CA VILLE	crédits ouverts	résultat reporté	Réalisations 2022	Résultat de clôture	Restes à réaliser
Section de fonctionnement		148 472,63 €	159 925,08 €	308 397,71 €	
Recettes	3 846 156,64 €	148 472,63 €	3 740 898,97 €	3 889 371,60 €	
Dépenses	3 994 629,27 €		3 580 973,89 €	3 580 973,89 €	
Section d'investissement		237 640,16 €	-268 322,67 €	-30 682,51 €	157 433,37 €
Recettes	3 653 472,14 €	237 640,16 €	2 412 333,14 €	2 649 973,30 €	440 745,09 €
Dépenses	3 891 112,30 €		2 680 655,81 €	2 680 655,81 €	-283 311,72 €
Total		386 112,79 €	-108 397,59 €	277 715,20 €	157 433,37 €
Total cumulé				435 148,57 €	

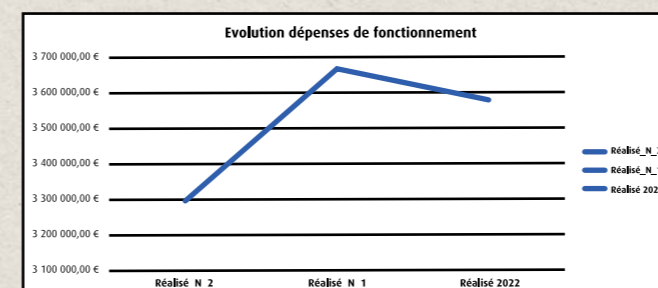
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

La section de fonctionnement regroupe :

- **Les frais de personnel** : l'exécution tient compte de l'évolution naturelle des salaires et des avancements de grades, de la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C avec une augmentation au 1^{er} juillet 2022 de + 3,5 % du point d'indice entraînant une augmentation générale des traitements.
- **Les achats de biens et de services** correspondant aux dépenses quotidiennes de la ville, deuxième poste de dépenses de gestion :
 - o Les achats sont en augmentation de 1% par rapport au CA 2021
 - o Les prestations de services sont en augmentation de 31 % notamment sur les postes de dépenses entretien et réparation réseaux et voiries, les frais d'études, et les contrats de maintenances qui ont été souscrits
 - o Les autres prestations : la principale augmentation est due au frais de gardiennage de l'ONF pour 132k € et les frais de fêtes et cérémonies en augmentation de 67 %.
- **Les autres charges de gestion courante** en augmentation de 4% sont composées essentiellement de subventions versées aux associations en augmentation de 10 % et au budget du CCAS, de la Caisse des écoles et de l'enveloppe allouée aux indemnités des élus
- **Les charges financières** qui correspondent au remboursement des intérêts des emprunts.
- **Les charges exceptionnelles** : la forte diminution correspond au transfert de l'excédent de fonctionnement en 2021 à la CCPF à la suite du transfert de la compétence eau.

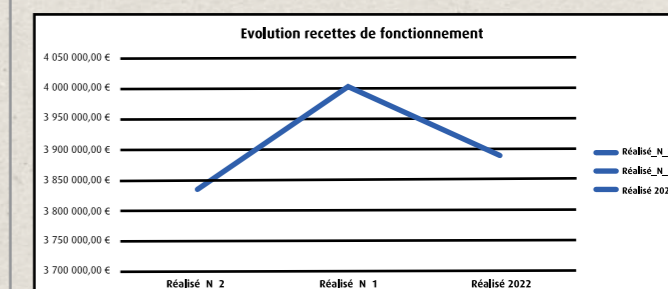
Libellé	Réalisé 2022	Réalisé_N_1	Réalisé_N_2
011 - Charges à caractère général	824 054,09 €	585 362,08 €	603 668,78 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 953 004,24 €	1 772 997,19 €	1 609 035,80 €
014 - Atténuations de produits	345 737,00 €	345 813,00 €	345 038,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	188 424,94 €	181 145,07 €	202 931,90 €
66 - Charges financières	43 363,48 €	44 992,01 €	44 491,56 €
67 - Charges exceptionnelles	18 813,90 €	420 296,10 €	282 454,92 €
Total général	3 373 397,75 €	3 350 605,45 €	3 087 620,96 €



LES RECETTES

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières constituées par :

- **Les ressources fiscales, directes et indirectes** qui enregistrent une hausse globale de 8%. La majeure partie de ces ressources est générée par la taxe d'habitation, les taxes foncières, l'attribution de compensation, les droits de mutation.
- **Les concours financiers de l'Etat** se subdivisent en la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui enregistre une baisse régulière sur les dernières années et la Dotation de Solidarité Rurale qui enregistre une baisse de 3%.
- **Les produits d'exploitation, domaniaux, les subventions et remboursements de tiers, les produits exceptionnels** : les concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public et les locations des biens immobiliers appartenant à la Commune.



Libellé	Réalisé 2022	Réalisé_N_1	Réalisé_N_2
013 - Atténuations de charges	30 644,20 €	54 840,14 €	51 071,59 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	816 090,80 €	642 411,81 €	649 590,50 €
73 - Impôts et taxes	2 481 663,06 €	2 241 779,02 €	2 137 340,22 €
74 - Dotations, subventions et participations	209 963,06 €	195 056,30 €	275 246,79 €
75 - Autres produits de gestion courante	75 410,07 €	55 497,15 €	59 875,04 €
77 - Produits exceptionnels	124 616,84 €	247 152,55 €	59 343,08 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	22 338,02 €	- €
Total général	3 738 387,97 €	3 459 074,99 €	3 232 467,22 €



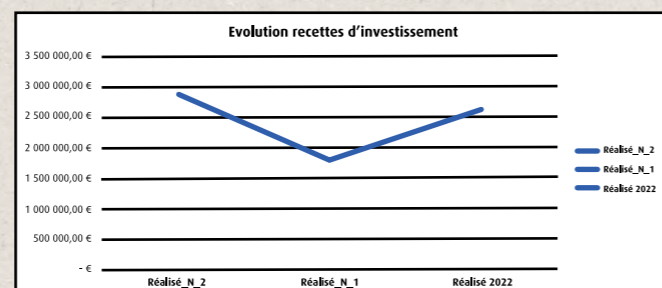
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

Les recettes de la section d'investissement sont constituées :

- **De ressources propres et de ressources externes** comme les subventions, pour un montant total sur l'exercice 2022 de 459 K€.
- **Du produit de la taxe d'aménagement** : le montant perçu sur 2022 est en augmentation de 68 %
- **Des emprunts** : sur 2022, une ligne de trésorerie d'un montant de 1M€ a été ouverte pour permettre la réalisation des opérations d'investissement dans l'attente de la perception de subventions allouées par le Département et l'Etat.

Les restes à réaliser d'un montant de 910k€ correspondant aux subventions non versées sur l'exercice antérieur.

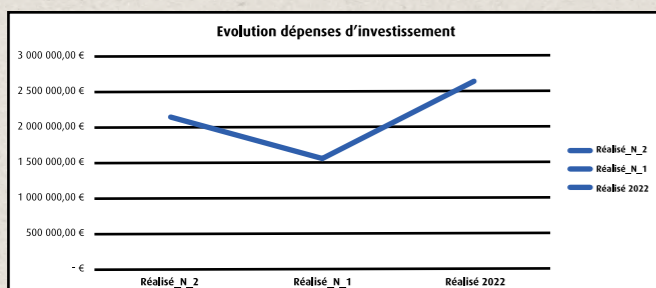


LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement sont composées majoritairement des dépenses d'équipement et des remboursements d'emprunts.

Ces crédits se répartissent entre les différents chapitres selon le type de dépense : études, matériels, travaux, et les subventions d'équipement versées.

Les autres dépenses sont affectées aux achats de biens immobiliers, de matériels durables, à la construction ou l'aménagement de bâtiments, aux travaux d'infrastructure et aux grosses réparations de bâtiments existants.



Le détail des réalisations sur chaque opération est reporté ci-dessous :

Opérations	Libellé	Réalisé 2022
12	ECLAIRAGE PUBLIC	5 013,22 €
16	CHEMINS ET EP COMMUNAUX	883 072,95 €
20	GROUPE SCOLAIRE	304 098,14 €
21	VOIRIE SIGNALÉTIQUE	9 466,08 €
25	VEHICULES	91 421,01 €
26	HOTEL DE VILLE	16 284,59 €
27	EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES	8 589,21 €
31	ACQUISITIONS IMMOBILIERES	461 095,56 €
39	MTL	103 950,79 €
40	CONFORMITE - SECURITE	24 857,46 €
46	AMENAGEMENTS PAYSAGERS - JARDIN POTAGER	6 583,32 €
48	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX	46 488,76 €
51	DOCUMENTS D'URBANISME	1 878,94 €
65	TRAVAUX EXTERIEURS	24 508,16 €
Total général		1 987 308,19 €

Les emprunts et dettes assimilées avec un remboursement du capital des emprunts à hauteur de 225 K€ et 400 K€ en remboursement de la ligne de trésorerie :

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû	Taux d'intérêts
PARKING DU CHATEAU EMPRUNT	03/08/2010	150 000,00 €	31 104,69 €	2.08
EMPRUNT POUR FINANCEMENT PARKING DU CHATEAU	04/08/2010	850 000,00 €	200 368,50 €	3.31
EMPRUNT POUR RENOVATION TRAVERSEE DU VILLAGE	20/03/2012	100 000,00 €	33 091,77 €	5.15
EMPRUNT POUR RENOVATION TRAVERSEE DU VILLAGE	20/03/2012	150 000,00 €	61 340,10 €	4.51
EMPRUNT POUR FINANCEMENT INVESTISSEMENT	11/06/2013	300 000,00 €	133 161,41 €	3.38
EMPRUNT POUR DEPENSE INVESTISSEMENT	20/06/2016	400 000,00 €	294 672,89 €	2.16
EMPRUNT POUR VOIRIE	13/06/2017	120 000,00 €	75 026,53 €	1.68
POUR TRAVAUX VOIRIE BEI	13/06/2017	120 000,00 €	82 572,97 €	1.31
PUR ACHAT TERRAINS ET TRAVAUX VOIRIE 2018	11/06/2018	300 000,00 €	259 107,43 €	1.85
ACHAT BALAYEUSE VOIRIE	07/12/2018	120 000,00 €	72 955,65 €	1.09
INVESTISSEMENTS 2019	09/08/2019	400 000,00 €	340 622,70 €	1.06
EMPRUNT POUR FINANCEMENT ACQUISITION IMMOBILIERE	24/04/2021	500 000,00 €	450 949,78 €	0.98
PRÊT RELAIS	15/04/2022	1 000 000,00 €	600 000,00 €	0.69
		4 510 000,00 €	2 634 974.42	

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	AFFECTATION EXCEDENT 2022 dans B.P 2023
308 397,71 €	Au 1068 : 0,00 €



COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTÉ

BILAN DE CLOTURE	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	75 059,79
Total des dépenses	42 038,09
= Résultat exercice	33 021,70
Résultat repris de 2021	8 210,31
= Résultat de clôture 2022	41 232,01
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	512 374,17
Total des dépenses	168 466,46
= Résultat exercice	343 907,71
Résultat repris de 2021	-391 532,90
= Résultat de clôture 2022	-47 625,19

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTÉ

CA MAISON DE SANTE	crédits ouverts	résultat reporté	Réalisations 2022	Résultat de clôture	Restes à réaliser
Section de fonctionnement					
Recettes	75 000,00 €	8 210,31 €	75 059,79 €	83 270,10 €	
Dépenses	83 210,31 €		42 038,09 €	42 038,09 €	
Section d'investissement		-391 532,90 €	343 907,71 €	-47 625,19 €	10 760,86 €
Recettes	570 797,45 €		512 374,17 €	512 374,17	18 159,28 €
Dépenses	179 264,55 €	-391 532,90 €	168 466,46 €	168 466,46 €	-7 398,42 €
Total		-383 322,59 €	376 929,41 €	-6 393,18 €	10 760,86 €
Total cumulé				4 367,68 €	

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTÉ

BUDGET ANNEXE - MAISON DE SANTÉ	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	AFFECTATION EXCEDENT 2022 dans B.P 2023
4 367,68 €	Au 1068 : 36 864,33 €



BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Le volume global du Budget Primitif du budget principal de la Ville s'élève, tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) à 6 766 150,71 €.

Budget Primitif du budget principal tant en fonctionnement qu'en investissement

Libellé	Report_R_	Proposé_P_	Total_R_P_
Fonctionnement			
Dépenses	- €	4 450 654,05 €	4 450 654,05 €
Recettes	- €	4 450 654,05 €	4 450 654,05 €
Investissement			
Dépenses	283 311,72 €	2 032 184,94 €	2 315 496,66 €
Recettes	440 749,09 €	1 874 751,57 €	2 315 496,66 €

● **En fonctionnement,**
les dépenses et les recettes s'élèvent à 4 450 654,05 €.

Fonctionnement				
	Dépenses		Recettes	
	Proposé		Proposé	
011 - Charges à caractère général	920 615,13 €		002 - Résultat de fonctionnement reporté	308 397,71 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 166 059,28 €		013 - Atténuations de charges	10 000,00 €
014 - Atténuations de produits	348 116,00 €		042 - Opérations d'ordre de transfert	6 247,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	329 101,28 €		70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	1 476 386,44 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 846,00 €		73 - Impôts et taxes	30 000,00 €
65 - Autre charges de gestion courante	328 141,13 €		731 - Fiscalité locale	2 344 884,91 €
66 - Charges financières	45 282,99 €		74 - Dotations et participations	138 521,15 €
67 - Charges spécifiques	59 992,24 €		75 - Autres produit de gestion courante	138 216,84 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	26 500,00 €			
Total	4 450 654,05 €		Total	4 450 654,05 €

● **En investissement,**
les dépenses et les recettes s'élèvent à 2 315 496,66 €.

Investissement							
	Dépenses			Recettes			
	Report	Proposé	Report + Proposé	Report	Proposé	Report + Proposé	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	30 682,51 €	30 682,51 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	30 682,51 €	30 682,51 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	-	329 101,28 €	329 101,28 €
041 - Opérations patrimoniales	-	1 000,00 €	1 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	228 846,00 €	228 846,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	213 319,95 €	213 319,95 €	041 - Opérations patrimoniales	-	1 000,00 €	1 000,00 €
20 - Immobilisations corporelles	3 900,00 €	397 200,00 €	401 100,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	437 237,18 €	437 237,18 €
21 - Immobilisations corporelles	122 903,07 €	956 535,48 €	1 079 438,55 €	13 - Subventions d'investissement	440 749,097 €	329 067,11 €	769 812,20 €
23 - Immobilisations en cours	156 508,65 €	485 000,00 €	641 508,65 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	-	500 500,00 €	500 500,00 €
27 - Autres immobilisations financières	-	200,00 €	200,00 €	21 - Immobilisations corporelles	-	49 000,00 €	49 000,00 €
Total	283 311,72 €	2 092 184,94 €	2 315 496,66 €	Total	440 749,09 €	1 874 751,57 €	2 315 496,66 €

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 329 101,28 €. L'emprunt d'équilibre permettant de financer la section d'investissement s'établit à 500 000 €.



BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTÉ

Le volume global du Budget Primitif du budget annexe de la Maison de Santé s'élève, tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) à 212 648,52 €.

● **En fonctionnement,**
les dépenses et les recettes s'élèvent à 91 899,60 €.

Fonctionnement					
	Dépenses		Recettes		
	Proposé_P_	Total_R_P_		Proposé_P_	Total_R_P_
011 - Charges à caractère général	1 499,52 €	1 499,52 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	4,367,68 €	4,367,68 €
023 - Virement à la section d'investissement	65 725,31 €	65 725,31 €	075 - Autres produits de gestion courante	87 531,92 €	87 531,92 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,48	0,48			
66 - Charges financières	24 674,29 €	24 674,29 €			
Total	91 899,60 €	91 899,60 €	Total	91 899,60 €	91 899,60 €

● **En investissement,**
les dépenses et les recettes s'élèvent à 120 748,92 €.

Investissement							
	Dépenses			Recettes			
	Report_R_	Proposé_P_	Total_R_P_	Report_R_	Proposé_P_	Total_R_P_	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	47 652,19 €	47 652,19 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	-	65 725,31 €	65 725,31 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	36 778,03 €	36 778,03 €	13 - Subventions d'investissement	18 159,28 €	-	18 159,28 €
21 - Immobilisations corporelles	860,00 €	-	860,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	36 864,33 €	36 864,33 €
23 - Immobilisations en cours	6 538,42 €	28 920,28 €	35 458,70 €		-	-	-
Total	7 398,42 €	113 350,50 €	120 748,92 €	Total	18 159,28 €	102 589,64 €	120 748,92 €

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 65 725,31 €.

Budget Primitif du budget annexe de la Maison de Santé tant en fonctionnement qu'en investissement

Libellé	Report_R_	Proposé_P_	Total_R_P_
Fonctionnement			
Dépenses	- €	91 899,60 €	91 899,60 €
Recettes	- €	91 899,60 €	91 899,60 €
Investissement			
Dépenses	7 398,42 €	113 350,50 €	120 748,92 €
Recettes	18 159,28 €	102 589,64 €	120 748,92 €

La Municipalité est heureuse de consacrer cette page du bulletin municipal à la présentation du Comité Communal d'Action Sociale (CCAS), un établissement public œuvrant en étroite collaboration avec la Mairie.

Les CCAS, obligatoires au sein de toutes les Communes de plus de 1500 habitants, constituent l'outil principal des Collectivités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la Commune.

Le CCAS siège au sein de la mairie, mais constitue une personne morale de droit public distincte agissant en son nom propre.

Le CCAS est un véritable pilier de notre communauté, œuvrant chaque jour pour venir en aide aux personnes en difficulté et améliorer leur qualité de vie. Son objectif principal est de garantir le respect de la dignité et des droits fondamentaux de tous nos concitoyens, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Il possède le label « Accueil Social Inconditionnel de Proximité » qui permet une collaboration avec le département.

Les missions du CCAS

Les missions du CCAS sont multiples et diversifiées. Il intervient dans plusieurs domaines afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque individu et de chaque famille résidant sur le territoire de la Commune. Parmi ses actions :

➔ **Accompagnement social** : le CCAS met en place des dispositifs d'accompagnement social pour les personnes en situation de précarité. Il offre une écoute bienveillante, des conseils et une orientation vers les services adaptés.

➔ **Aide aux personnes âgées** : le CCAS veille au bien-être des aînés de notre commune. Il propose des services d'aide à domicile, des animations, des activités intergénérationnelles et favorise le maintien du lien social.

En 2022 c'est 4 890 € qui ont été alloués pour la distribution des Paniers de Noël aux personnes de plus de 75 ans.

➔ **Soutien aux familles** : le CCAS apporte un soutien aux familles rencontrant des difficultés financières, matérielles ou éducatives. Il propose des aides ponctuelles, des actions de prévention et travaille en collaboration avec les acteurs locaux pour offrir des solutions adaptées.

Chaque année entre 1 600 et 2 000 € de bons alimentaires d'urgence sont émis.

➔ **Actions en faveur de la Jeunesse** : le CCAS a mis en place des bourses aux Permis de conduire et pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) afin de venir en aide aux plus jeunes pour financer leur projet. Une contrepartie citoyenne, à réaliser dans un service communal (périscolaire,

Comité Communal d'Action Sociale (CCAS)

Soutenir notre communauté, un engagement solidaire

<https://www.bagnolsforet.fr/page57.html>

technique ou chantier jeunes) de 40h ou 21h est demandée en échange de cette bourse. 600 € pour 40h de contrepartie citoyenne pour le permis et 350 € pour 21h pour le BAFA.

Le CCAS est constitué d'une équipe dévouée et compétente, composée d'élus locaux, d'un agent municipal et de personnes de la Société civile qui se sont illustrés par leur engagement en faveur du social. Cette richesse humaine fait du CCAS un acteur clé dans la solidarité de notre commune.

La municipalité vous invite à vous rapprocher du CCAS si vous êtes confrontés à des difficultés personnelles ou si vous connaissez quelqu'un dans le besoin. Leurs services sont gratuits et confidentiels. N'hésitez pas à les contacter pour toute demande d'information, d'orientation ou de soutien.

Les ressources du CCAS

Pour pouvoir remplir ses missions, le CCAS dispose d'un budget séparé de celui de la Commune. Le financement du CCAS est assuré en grande partie par le Budget principal de la Commune (par exemple, sachez qu'un 1/3 des recettes de concessions aux cimetières servent à financer le CCAS), ainsi que par des subventions administratives, mais aussi grâce à des dons.

Or, la baisse significative de pouvoir d'achat, la pandémie, les crises énergétiques ont créé une hausse importante des demandes d'aides. Alors que plus aucun don n'a été récemment enregistré. La Commune a très largement augmenté sa subvention au CCAS pour l'année 2023, et une convention de mutualisation des moyens avec la CAF a été tout récemment votée en Conseil Municipal (séance du 23/03/2023).

Malgré cela, le CCAS a besoin de vos dons pour pouvoir continuer à assurer ses missions.

Qu'est-ce que je gagne à adresser un don au CCAS ?

- L'assurance de financer des actions sociales et solidaires en direction des bagnolais.
- Pour un particulier, une réduction d'impôt de 66% du montant de son don dans une limite de 20% de son revenu imposable,
- Pour les entreprises, une réduction des impôts sur les bénéfices de 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Comment adresser mon don au CCAS ?

Il vous suffit d'adresser votre don par chèque à l'ordre du "Trésor Public" par courrier postal à cette adresse :

CCAS
1 Place de l'Hôtel de Ville
83608 Bagnols-en-Forêt cedex

Un reçu fiscal vous sera transmis ultérieurement au titre des dons, ouvrant droit à réduction d'impôt.

Ensemble, continuons à faire de notre municipalité un lieu où chaque personne est accompagnée et soutenue dans les moments les plus délicats. Le CCAS est là pour vous et pour nous, car la solidarité est l'une des valeurs qui nous animent et nous rassemblent.

La liste des activités proposées par le CCAS pour les Séniors est conséquente. De nombreux bénévoles ou associations viennent

prêter main forte au CCAS dans l'animation et l'organisation de ces différents ateliers.

Malheureusement, des ateliers sont régulièrement annulés faute de participants !

Pour maintenir ou développer encore davantage ces offres, inscrivez-vous ! Inscrivez vos parents ! Vos grands parents ! C'est gratuit !

Activités organisées par le CCAS	Description	Prochain atelier
Atelier séniors sur l'équilibre	Dans le cadre de la campagne nationale du « bien vieillir » cet atelier, sur une durée de 3 mois à raison d'1h / semaine, a rassemblé 12 personnes sur 2022 et 8 sur 2023.	A partir du 19 janvier 2024. 15 places disponibles. Gratuit.
Sortie nature	Toujours dans la même campagne, 6 sorties d'une demi-journée seront organisées à partir du 29 janvier 2024.	A partir du 29 janvier 2024. 25 places disponibles. Gratuit.
Atelier informatique	Formation pour apprendre ou découvrir l'outil informatique. 33 participants répartis en petits groupes ont pu profiter de l'atelier.	Des ateliers sont ouverts toute l'année. Rapprochez-vous du CCAS. 04 94 40 24 63

Au service de la solidarité dans notre Commune

On ne peut aborder le sujet du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sans rendre à César ce qui est à César, ou plutôt en l'occurrence sans saluer le travail approfondi et continu de Madame **Christelle Bounias**, qui se dévoue de longue date au sein de cet établissement.

Elle nous fait part de son expérience et de son engagement au service de la solidarité dans notre commune.

Pouvez-vous nous parler de votre rôle au sein du CCAS ?

Christelle BOUNIAS : Mon rôle est de coordonner les différentes actions menées par le CCAS, de conseiller, d'être le fil conducteur entre les différents partenaires (Conseil Départemental, Clic Age,...) et bien sûr d'établir tout le suivi administratif des dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de demande MDPH (Maison Départementale des Adultes Handicapés), de demande de logement social, de demande d'aides diverses et variées, la liste est bien entendu, non exhaustive.



Quelles sont vos principales missions au quotidien ?

Christelle BOUNIAS : Elles sont multiples, cette polyvalence m'a toujours plu et me fait grandir, chaque jour, un peu plus. Le service accueil, d'une part, et le service social pour lequel j'établis tout le suivi administratif des dossiers que je suis, les procès-verbaux de notre conseil d'administration, les demandes d'aides diverses et variées, je fournis les conseils nécessaires et la redirection vers les services compétents selon les situations. J'apporte l'écoute et le soutien inconditionnels des personnes qui requièrent notre aide. J'essaie, autant que faire se peut, d'améliorer notre CCAS avec le concours de ma municipalité et de notre conseil d'administration en laissant la parole à chacun car c'est en travaillant en équipe que l'on peut soulever des montagnes.

Qu'est-ce qui vous motive dans votre travail au CCAS ?

Christelle BOUNIAS : Le fait d'aider mon prochain, qui plus est, dans mon village. J'ai le cœur de me rendre utile et d'apporter des solutions aux personnes fragiles ou démunies. Je me sens utile, c'est un travail

extrêmement gratifiant sur le plan humain. Je pense que je ne pourrai pas faire autre chose, c'est une véritable vocation.

Parlez-nous un peu de votre parcours professionnel et de ce qui vous a conduit à travailler au CCAS.

Christelle BOUNIAS : Le hasard ! Il y a sept ans, j'ai été recrutée au sein de la Mairie de Bagnols en Forêt et gérer le service social a fait partie de mes prérogatives dès le départ en plus de l'accueil, le service à la population et l'État-Civil. Tout au long de ces années, j'ai travaillé dur pour me former à tout ce que peut revêtir le service social et au fur et à mesure, je suis allée toujours plus loin afin de pouvoir apporter la même prestation que notre assistante sociale, cela me permet d'être autonome, si d'aventure, le conseil départemental n'était pas en mesure d'assurer ses permanences à Bagnols en Forêt. Le cas s'est déjà présenté, c'est du vécu. Depuis le début de l'année, je suis désormais responsable du CCAS, cela implique plus de responsabilités mais je suis très fière de la confiance qui m'a été portée et j'essaie de faire honneur au poste qui est le mien en y mettant le meilleur de moi-même chaque jour et en essayant d'y apporter une plus-value.

Quelles sont les valeurs qui vous animent dans votre travail au CCAS ?

Christelle BOUNIAS : Incontestablement la dévotion, l'altruisme et le don de soi avec une touche de discernement nécessaires dans les tâches qui me sont confiées. J'essaie, avec ma maigre contribution, à rendre mon entourage, plus apaisé et trouver des solutions pérennes aux différentes problématiques des personnes que j'aide.

Un dernier mot à ajouter pour nos lecteurs ?

Christelle BOUNIAS : J'exécute toujours mes missions avec une grande bienveillance et j'invite les personnes qui n'osent pas faire part de leur désarroi à prendre contact avec moi, tout problème a sa solution et je mets un point d'honneur à être actrice de votre mieux-être. Alors n'hésitez pas, il n'y a aucune gêne à demander de l'aide, au contraire, vous serez en capacité de tendre la main, vous aussi, quand vos problèmes seront résolus. Mon engagement et ma dévotion seront toujours sans faille et j'espère pouvoir trouver des subventions supplémentaires pour pouvoir mener à bien de plus grandes actions.

Mille mercis, Mme BOUNIAS, au nom de notre Collectivité, pour votre implication sans faille au sein du CCAS.



Travaux et réalisations

NOUVEAUX LOCAUX POUR LA



UNE PRÉSENCE RENFORCÉE

La Police Municipale dispose désormais de nouveaux locaux, offrant une présence renforcée au service de notre commune. Ces nouveaux aménagements ont été réalisés dans le but d'améliorer l'accueil des administrés et de mettre aux normes le poste de Police.

L'une des priorités de ce projet était d'offrir un espace accueillant et fonctionnel pour tous ceux qui se rendent au poste de Police. Ainsi, une attention particulière a été portée à la création d'un espace d'accueil, où les administrés pourront être reçus dans les meilleures conditions.



En outre, pour répondre aux normes en vigueur, nous avons pris en compte les besoins du personnel de la Police Municipale. Ainsi, une cuisine a été aménagée pour permettre aux agents de prendre leurs repas dans des conditions optimales. De plus, une salle de pause conviviale a été créée afin de favoriser les moments de détente et d'échanges entre collègues. Enfin, des vestiaires adaptés ont été mis en place pour offrir des conditions de travail plus confortables aux agents.

La municipalité est fière de souligner que tous ces aménagements ont été réalisés en régie par nos précieux services techniques. Leur engagement et leur expertise ont été essentiels pour mener à bien ce projet d'envergure. Pendant des mois, ils ont travaillé sans relâche pour créer cet espace fonctionnel et agréable qui répond aux besoins spécifiques de notre Police Municipale et des administrés.

SERVICE FINANCES

Une organisation optimisée au service des citoyens

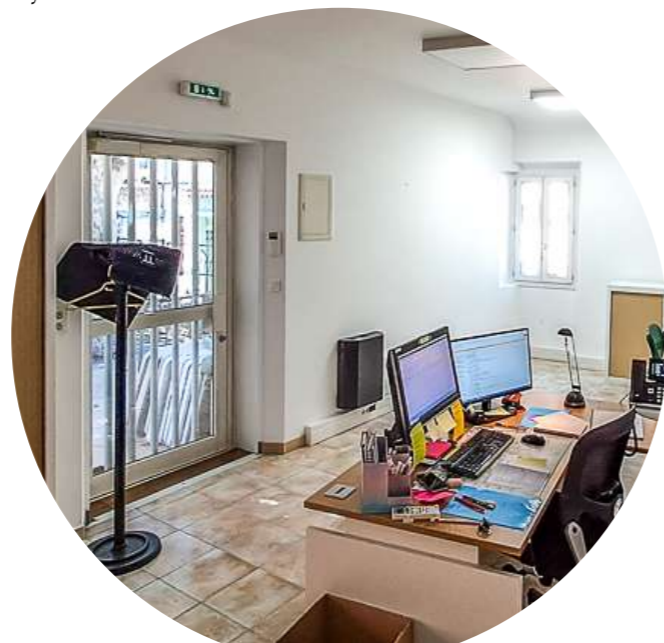
Le Service Finances joue un rôle essentiel dans la gestion des ressources publiques, la fourniture de services financiers et la mise en place du projet Municipal. Afin d'optimiser son fonctionnement et d'améliorer la qualité de ses services, une décision judicieuse a été prise : déménager et créer un bureau centralisé pour les finances, rassemblant tous les documents au même endroit physique. Cette initiative vise à renforcer la coordination, la transparence et l'accessibilité des informations financières, dans le but ultime de mieux servir les citoyens.

Un rassemblement de ressources

La centralisation des documents et des connaissances au sein d'un bureau unique permet d'éliminer les inefficacités causées par la dispersion des informations. Les ressources financières, les registres comptables, les rapports budgétaires, les politiques et les procédures seront désormais accessibles en un seul lieu. Cette consolidation facilitera la recherche, la consultation et l'échange d'informations, permettant ainsi une prise de décision plus rapide et éclairée.

Transparence et responsabilité

Le bureau centralisé des finances favorisera également la transparence et la responsabilité dans la gestion des fonds publics. En rassemblant toutes les informations financières en un seul endroit, il sera plus facile d'effectuer des audits, de suivre les dépenses et d'assurer une surveillance rigoureuse. Les citoyens auront une vision plus claire des finances publiques, ce qui renforcera la confiance dans l'administration et encouragera la participation citoyenne.



Travaux et réalisations

Nouveau siège pour le satellite de l'OTI : un déménagement réussi !



L'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) a été relocalisé dans notre commune. À la suite des travaux réalisés pour établir un poste de police municipale, nous avons pu offrir un nouvel espace à l'OTI.

Désormais, le satellite de l'OTI se trouve dans un emplacement stratégique, entre l'annexe et le four à bois, au cœur de la grande rue. Cet emplacement central garantit un accès facile et pratique aux informations touristiques, aux événements locaux et aux services proposés par l'OTI.

Que vous recherchiez des conseils pour découvrir les trésors de notre commune, des informations sur les activités culturelles et sportives, ou des renseignements pratiques sur les hébergements et les restaurants, l'équipe de l'OTI sera à votre disposition pour vous guider et répondre à toutes vos questions.

Ce déménagement renforce notre identité touristique et dynamise notre commune. Le nouveau siège de l'OTI deviendra un point de référence pour tous ceux qui souhaitent explorer notre région et profiter de son riche patrimoine.



Office de Tourisme Intercommunal

Ouvert du mardi au samedi

de 9h30 à 13h et de 14h30 à 17h45

☎ 04 83 11 04 55

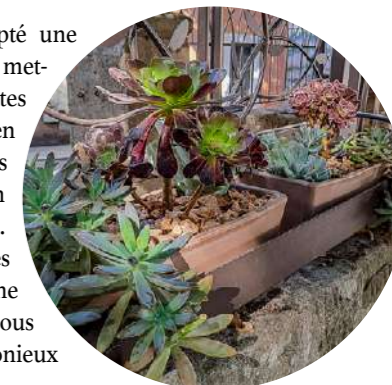
✉ bagnolsenforêt@paysdefayence.com

Embellissement du village

FLEURISSONS ET HABILLONS NOTRE CADRE DE VIE

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'un environnement attrayant et durable, nous sommes heureux de vous présenter les dernières initiatives d'embellissement de notre village. Ensemble, fleurissons et habillons notre cadre de vie pour en faire un lieu encore plus accueillant et agréable à vivre !

Cette année, nous avons adopté une politique de fleurissement annuel, mettant l'accent sur l'utilisation de plantes résilientes et peu consommatrices en eau. Notre objectif est de créer des espaces floraux éclatants tout en préservant nos ressources naturelles. En choisissant des variétés adaptées à notre climat et en privilégiant une gestion responsable de l'eau, nous nous assurons d'un fleurissement harmonieux et durable tout au long de l'année.



Nous invitons chacun d'entre vous à participer à cette démarche collective en embellissant votre propre espace extérieur. Que ce soit votre jardin, votre balcon ou vos fenêtres, apportez votre touche de couleur et contribuez à la beauté de notre village. Des conseils et des ressources sont disponibles auprès de notre équipe municipale pour vous guider dans le choix des plantes adaptées à votre espace et à nos critères environnementaux.



En parallèle, nous avons également entrepris des travaux pour habiller la place de la mairie. Des ferronneries artistiques ont été installées, apportant une dimension esthétique et un charme unique à ce lieu central de notre village.

Ces structures métalliques ajoutent une touche de sophistication et valorisent notre patrimoine architectural.



Nous tenons à remercier chaleureusement tous les acteurs impliqués dans ces projets d'embellissement, des services municipaux aux entreprises engagées. Leur travail acharné et leur passion pour notre village se reflètent dans les résultats visibles aujourd'hui.

Embellir notre cadre de vie ne se limite pas seulement à l'esthétique, c'est aussi une manière de cultiver le sentiment d'appartenance et de fierté au sein de notre communauté. Chaque effort individuel contribue à créer un environnement harmonieux et à renforcer notre identité collective.



Travaux et réalisations

CHANTIERS JEUNES



Lavoir Saint-Antoine



La municipalité souhaite consacrer une partie de son bulletin sur ses Chantiers Jeunes, un programme unique qui offre une expérience enrichissante et divertissante pour les jeunes de notre communauté.

Les Chantiers Jeunes sont conçus pour accueillir les jeunes âgés de 12 à 17 ans, leur offrant une occasion de contribuer positivement à notre effort d'entretien du patrimoine bagnolais tout en profitant d'activités récréatives.

L'objectif principal des Chantiers Jeunes est d'encourager le travail civique et le sens des responsabilités chez nos jeunes citoyens. Pendant une demi-journée, ils ont l'opportunité de s'impliquer activement dans des projets qui visent à améliorer notre environnement local (rénovation des lavoirs, balisage des chemins de randonnée ...)

La dernière réalisation en date, le stage du 10 au 13 juillet, la rénovation du lavoir Saint-Antoine.

Cependant, nous croyons fermement que le travail mérite récompense. Ainsi, pour chaque demi-journée consacrée au travail civique, une autre demi-journée sera allouée aux loisirs ludiques. Ces moments de détente permettent aux jeunes de s'amuser, de se divertir et de nouer des liens avec d'autres jeunes de la municipalité.

Des activités passionnantes telles que des sorties sportives, des visites culturelles, des ateliers créatifs (escape game, courses d'orientation ...) et bien plus encore ...

Les Chantiers Jeunes ne sont pas seulement une opportunité de s'impliquer activement dans notre communauté, mais aussi une chance d'apprendre et de grandir en tant que citoyens responsables. L'équipe encadrante donne la possibilité à nos jeunes de développer des compétences, d'acquérir de nouvelles connaissances et de découvrir l'importance du travail d'équipe.

Nous vous encourageons vivement à inscrire vos enfants aux Chantiers Jeunes et à profiter de cette occasion unique de les occuper de manière ludique et responsable au travers d'activités en extérieurs.

CHANTIERS JEUNES

<https://www.facebook.com/C2JP2F>

Inscriptions et renseignements

chantiers.jeunes@bagnolsenforet.fr

j.avron@bagnolsenforet.fr



Travaux et réalisations

La Régie Agricole Municipale

CULTIVER NOTRE AUTONOMIE ALIMENTAIRE

L'année dernière, un terrain a été acquis par la municipalité pour créer un jardin potager biologique à destination du restaurant du groupe scolaire Bagnolais.

C'est un terrain de 5 000m² qui se trouve dans la plaine de Bagnols en Forêt, à proximité de la chapelle Saint Denis. En accord avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), les travaux de nettoyage du terrain ont commencé à l'automne 2022.



Entretien avec Monsieur Cyprien APPIA, agent en charge du projet

Pourriez-vous nous parler du lancement du projet de régie agricole municipale ? Quels sont les objectifs de ce projet et comment envisagez-vous sa mise en œuvre ?

C.A. : "Ce projet était une des promesses de campagne de l'équipe municipale.

L'objectif est de fournir au restaurant scolaire des produits issus de l'agriculture biologique, de saison, locaux et sans emballage. Le fait de produire une partie de la nourriture en interne permet aussi une certaine résilience vis-à-vis de certains aléas tels que la variation des prix du marché ou de ceux de l'énergie.

Ce projet a aussi une visée pédagogique. En effet, à terme, les élèves seront amenés à venir au jardin afin d'apprendre et de participer à la production des légumes qui finiront dans leur assiette.

La municipalité a acheté un terrain en 2022. Ce terrain qui était en grande partie arboré a dû être débroussaillé, défriché et le bois et les souches exportés. Il a ensuite été décompacté en profondeur et retourné. Ces travaux ont été effectués pendant l'hiver 2022-2023 et jusqu'au début du printemps, avec l'aide et l'expertise des équipes des Services Techniques municipaux.

Le terrain qui n'avait pas été cultivé depuis des décennies, a été largement amendé avec du fumier issu des exploitations de la plaine de Bagnols en Forêt.

En ce moment c'est l'irrigation qui est en train d'être mise en place, un des points les plus

technique et crucial de ce projet car nous souhaitons que le système soit le plus performant possible afin d'utiliser l'eau de manière juste et adéquate.

Enfin nous avons fait l'acquisition d'un microtracteur, adapté au maraîchage, et indispensable pour ce travail."



plus tôt dans la saison mais dont les plants doivent être commandés au printemps. Plus tard je sèmerais des fèves, des petits pois, etc... Pour les « stars » du potager que sont les tomates et les concombres il faudra patienter jusqu'à l'année prochaine.

Parlons maintenant des récoltes à venir. Quelles sont les cultures que vous prévoyez d'utiliser dans le cadre de ce projet ? Et comment prévoyez-vous de fournir les produits au restaurant scolaire ?

C.A. : "Je souhaite dans un premier temps me consacrer à quelques cultures, en effet il serait impossible de fournir, dès la 1ère année, la totalité des légumes des 240 assiettes quotidiennes à remplir.

De plus, le terrain étant pauvre et cultivé sans ajout de produits chimiques, le processus pour lui redonner vie et fertilité prendra plusieurs années pour être à son apogée.

Je prévois donc quelques légumes estivaux qui poussent relativement vite telles les courgettes, ou les poivrons qui résistent jusqu'aux premières gelées. Des aromatiques comme le persil ou le basilic. Ainsi que des légumes d'automne : choux-fleurs, brocolis, radis, salades, épinards, blettes. Malheureusement il est déjà trop tard pour les courges ou les poireaux qui doivent être plantés

Il est important de travailler en accord avec le restaurant scolaire pour réguler la production afin qu'ils puissent anticiper leurs recettes, ne pas être submergés par un produit, et ne pas avoir de creux. Cette harmonisation sera, je pense, un peu difficile au début, mais au fil du temps je suis certain que cela finira par être bien réglé."

Parlons maintenant du planning pour le lancement du projet. Quelles sont les étapes restantes avant le début des plantations ? Et quand prévoyez-vous officiellement de lancer le projet ?

C.A. : "L'étape la plus importante avant le début des plantations est d'installer l'irrigation, et il ne suffit pas d'ouvrir une vanne : il faut enterrer les tuyaux, gérer le débit pour qu'il soit uniforme sur tout le terrain, programmer les arrosages pour qu'ils soient optimaux... Nous portons toute notre attention sur la future gestion responsable de notre consommation.

Ensuite il faudra façonner les planches de culture, monter la serre et finir la cabane à outils.

J'espère commencer à planter en milieu d'été pour pouvoir avoir les premières récoltes dès l'automne 2023."

Les enfants inscrits à l'école primaire du village pourront donc, dès l'année prochaine, avoir dans leur assiette des légumes locaux, biologiques et sans emballages, sublimés par les cuisiniers du restaurant scolaire. Un double objectif anime ce projet, tendre vers l'autogestion et avoir une agriculture soutenable. Le projet sera porté par la Municipalité avec une visée pédagogique. Des visites seront organisées pour que les écoliers puissent voir et comprendre d'où viennent les légumes qu'ils trouveront dans leur assiette.

Un point sur la situation actuelle

Alors que des tensions existaient déjà depuis plusieurs années concernant nos ressources en eau potable, l'année 2022 a été une « année choc » pour la quasi-totalité du territoire national, et même sur tout l'hémisphère nord. Une prise de conscience brusque de l'inadéquation entre nos usages habituels et la raréfaction de cet « or bleu » vital dont la nature semble nous rationner. Pour rappel, notre intercommunalité avait malgré tout réussi à « éviter le pire » : une rupture d'alimentation générale (en-dehors des quartiers de Seillans qui sont impactés depuis plusieurs années à présent). Cette réussite s'explique principalement en un chiffre : une baisse de 30% des consommations sur le Pays de Fayence en période estivale comparativement à l'année précédente, grâce aux mesures incitatives ou de restriction qui avaient été menées par les 9 Municipalités et grâce aux travaux qu'entreprend continuellement la Régie des Eaux. Où en est-on cette année, au cœur de l'été ? À quoi s'attendre à l'avenir ? Quelles sont les mesures prises et les projets en cours ?

Une partie du Pays de Fayence s'était vue interdire la consommation de l'eau du réseau en juin 2023, à cause d'une turbidité excessive.

Ressource en eau : la nature a fait la pluie et le beau temps !

La situation climatique et hydrique

Même si l'on s'attendait à une année sèche, puisque c'est devenu progressivement la norme, l'ampleur du phénomène a pris tout le monde de court l'année dernière.

La pluviométrie annuelle varoise s'est située, sur l'année 2022, entre 450 et 475 mm, contre une moyenne habituelle comprise entre 600 et 630 mm : c'est 25% de déficit. Avec une quasi-absence de précipitations en mai (- 60%) et juillet (- 85%).

Encore plus préoccupant, l'automne et l'hiver, les périodes de recharge progressive des nappes phréatiques, n'ont pas rempli leur office habituel et l'année 2023 a été entamée avec des niveaux déjà très bas.

Fort heureusement pour nous, un petit retournement de situation temporaire nous a sauvé l'été : une pluviométrie supérieure aux normes en mai et juin, en tout cas « dans les terres ».

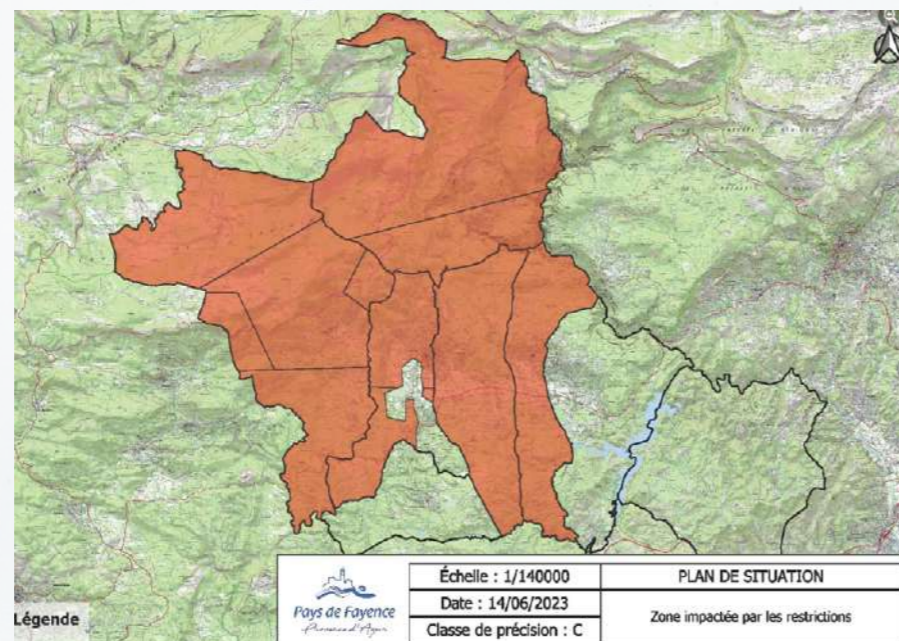
Le littoral varois n'a, en effet, pas vraiment bénéficié de ces averses salutaires (Mai

2023 : 210 mm tombés à Aups contre 26,8 mm à Sanary, par exemple).

Ces précipitations inespérées ont surtout profité à la faune et à la flore. Certains cours d'eau et certains lacs ont vu leur niveau remonter (le lac de Saint-Cassien notamment), mais beaucoup de nappes se rechargent sur beaucoup plus de temps et n'ont pas significativement remonté (comme les forages de Barrière et Tassy qui alimentent le Pays de Fayence).

Le débit de la Siagnole a franchement grossi suite à ces averses en amont, mais a entamé sa baisse progressive depuis le retour d'un climat sec à nouveau.

Pire, ces épisodes de précipitations sur un sol très dur et sec a provoqué des ruissellements chargés de particules jusqu'aux réservoirs d'eau aux niveaux trop bas pour les diluer : six des neuf Communes ont donc récemment connu des épisodes de turbidité excessive ayant entraîné l'interdiction de consommer l'eau du robinet entre le 8 et le 24 juin derniers (c'est l'ARS,



Agence Régionale de Santé, qui impose les restrictions nécessaires) et la distribution de 356 000 litres d'eau minérale en attendant la stabilisation naturelle du phénomène, c'est-à-dire le re-dépôt par gravité des particules en suspension.

Les bagnolais n'ont pas été, comme d'habitude, concernés par ce problème, grâce à l'efficacité du système de filtration qui équipe l'usine de potabilisation du Queyron-Haut. On le voit, la sécheresse comme de fortes précipitations peuvent engendrer des difficultés d'approvisionnement en eau potable.

Ce type de phénomène risque de devenir fréquent. Il va falloir s'adapter.

En attendant, grâce aux averses du printemps, les 9 Communes du Pays de Fayence devraient éviter le pire cet été, mais l'inconnu demeure pour la suite.

Les conséquences et les risques liés à la sécheresse ne se limitent pas aux volumes disponibles au robinet

Les conséquences potentielles sont diverses et variées. On peut citer :

- Une baisse de rendement des cultures.
- Un « stress hydrique » pour la flore sauvage.
- Un emballement des températures précipité par la diminution de « l'eau verte » (humidité de la flore) et de l'ombrage apporté par les arbres, accélérant lui-même la sécheresse (cercle vicieux).

- Des difficultés à s'hydrater pour la faune.
- Une augmentation du risque incendie (voir partie « sécurité » dans ce bulletin).
- Des restrictions concernant les activités de loisir (accès aux massifs pouvant être interdit, etc.).
- Une baisse de fréquentation touristique et donc un choc économique (interdiction d'accès aux massifs, restrictions d'usage de l'eau potable et des loisirs aquatiques, cours d'eau ou lacs s'asséchant).

- Des difficultés pour les secteurs d'activité consommateurs d'eau ou en lien avec l'eau (pour les piscinistes, les horticulteurs, les paysagistes, les centres équestres, etc.).
- Des répercussions probables sur les prix de l'électricité en cas de fermeture de réacteurs nucléaires nécessitant des volumes d'eau conséquents pour leur refroidissement.

Règlementation et tarification en vigueur à ce jour : rappels

Il est donc impératif d'agir sur les deux leviers possibles :

- Augmenter les ressources, ce qui nécessite du temps
- Réduire les consommations, ce qui doit être fait dès à présent. Deux « sous-leviers » ont été actionnés pour induire sans délai ces réductions : la réglementation (les restrictions obligatoires) et l'incitation (notamment la tarification échelonnée par tranches).

Les restrictions obligatoires

Nos usages de l'eau sont encadrés par Arrêté Préfectoral. Au 15 juillet, et depuis le 2 mai 2023, notre Commune est placée en « Alerte ».

Les restrictions obligatoires pour ce niveau sont consultables sur cette page :

<https://cutt.ly/kwpMxn11>

Elles concernent les arrosages, l'usage des piscines et spas, les nettoyages et lavages de véhicules ou de constructions, les jeux d'eau...

Vous pouvez accéder à tout moment à la carte des mesures de restriction et d'interdiction d'usage de l'eau en vigueur, qui sont susceptibles d'évoluer, sur cette page préfectorale :

<https://cutt.ly/5wpMcAn3>

Bagnols-en-Forêt fait partie de la zone « Siagne Amont » (Alerte : couleur jaune).

Vous pouvez aussi vous tenir informés via les supports municipaux, qui relaient systématiquement les évolutions importantes concernant la situation hydrique.

L'instauration par la Régie des Eaux de deux tranches de tarifs dissuasifs pour les consommations (très) importantes

Des courriers postaux informatifs ont été adressés à tous les usagers durant le printemps par la Régie :

<https://www.bagnolsenforet.fr/pdf-eau-comcom/2023courrier-usagers-9mai.pdf>
<https://www.bagnolsenforet.fr/pdf-eau-comcom/2023infos-abonnes-15mai.pdf>

L'instauration par la Régie des Eaux de deux tranches de tarifs dissuasifs pour les consommations (très) importantes

Les tarifs suivants seront donc appliqués sur la période de mai à octobre 2023 :

→ Tranche inférieure à 300 m³ (2000L/jour) : 1,82 €/m³

→ Tranche comprise entre 300m³ (2000L/jour) et 450 m³ (3000L/jour) : 5 €/m³

→ Tranche supérieure à 450m³ : 8 €/m³

Nous ne traversons probablement pas une crise temporaire : nous n'avons d'autre choix que de modifier en profondeur nos habitudes et sécuriser nos ressources.

La crise que nous traversons sur notre territoire est une conséquence directe du dérèglement climatique mondial.

Mi-juillet, 10 millions d'hectares de forêt canadienne sont déjà « partis en fumée » suite à des centaines d'incendies hors de contrôle (À titre de comparaison, la France compte un total de 17,1 millions d'hectares de forêts, les surfaces brûlées représentent donc plus de la moitié des surfaces françaises totales).

Au niveau national, la température moyenne pour le mois de juin 2023 est 2,6°C au-dessus des normes, selon le Dr Valérie MASSON-DELMOTTE, co-Présidente d'un groupe du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat). De quoi voir nos réserves d'eau fondre comme neige au soleil.

Les études prévoient une baisse du niveau des nappes et des débits dans les cours d'eau de 15 à 30%, dans les années à venir, sur notre région.

C'est la nature qui a toujours fait la pluie et le beau temps, mais les activités humaines ont été menées trop longtemps sans se soucier des impacts potentiels sur l'équilibre naturel : nous sommes à l'heure de l'an-

thropocène, l'ère marquée par l'influence humaine, et elle s'avère plutôt chaotique et imprévisible.

En l'absence de certitudes sur l'évolution de notre climat, il faut se préparer au pire, c'est-à-dire à l'aggravation progressive de la situation. Et c'est un réel défi : comment s'adapter rapidement mais de façon pérenne ?

Tous les décideurs, aux différents échelons, œuvrent ensemble à l'élaboration de leurs stratégies d'adaptation.

Au niveau national

Un plan national comprenant 53 mesures a été présenté fin mars 2023 par le Président de la République.

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/23017_dp-plan_eau.pdf

<https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau>

Les principaux axes sont :

- La nécessité pour le secteur agricole de repenser son utilisation de l'eau. Les activités agricoles sont des grandes consommatrices de la ressource, et en période estivale 50 % du total de l'eau prélevée est dédiée aux usages agricoles.
- La réutilisation des eaux usées.
- Au niveau régional

<https://cutt.ly/FwpMn00R>

L'eau est une compétence de la Région depuis la loi NOTRe, et la Région PACA a été désignée région pilote de la planification écologique en France suite à la signature d'un protocole d'expérimentation État/Région avec Madame la Première Ministre, le 14 novembre 2022.

Des États Régionaux de l'eau se sont tenus à Marseille le 7 juin dernier.

La Région propose un « Plan Or Bleu » basé sur 6 axes :

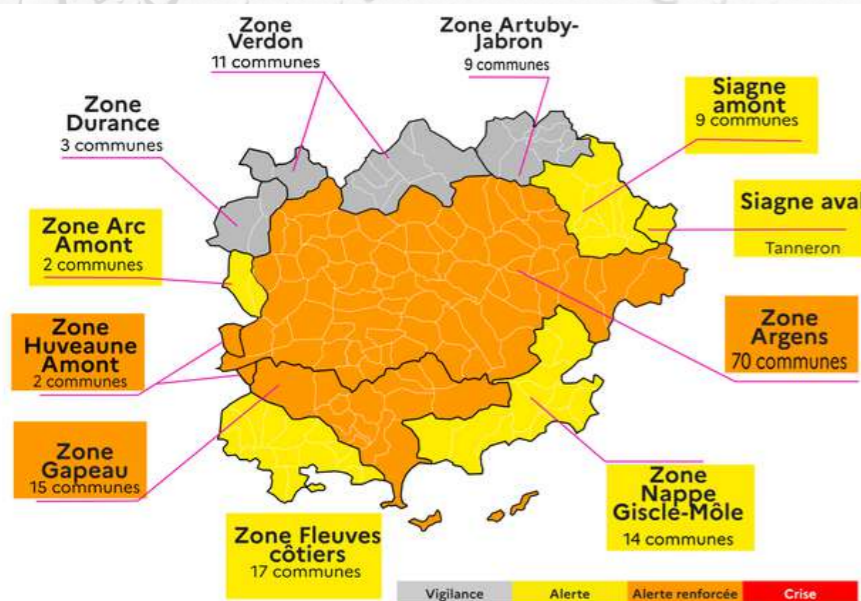
- ➔ Axe 1 : Améliorer la gouvernance à travers le pilotage de la mission d'animation et de concertation sur l'eau
- ➔ Axe 2 : Poursuivre la modernisation des réseaux d'irrigation et les économies d'eau en agriculture
- ➔ Axe 3 : Se positionner comme collectivité exemplaire sur son patrimoine
- ➔ Axe 4 : Promouvoir la sobriété pour tous les usages de l'eau et dans tous les secteurs professionnels
- ➔ Axe 5 : Développer l'innovation dans le domaine de la réutilisation des eaux usées traitées
- ➔ Axe 6 : Mieux communiquer et mieux informer

La région se donne notamment pour objectif de réutiliser 10% des eaux usées traitées de la région d'ici 2028. 800 millions d'euros au total devraient être investis par la Région pour développer les réseaux du Canal de Provence nécessaires à l'acheminement de ces eaux usées recyclées.

Au niveau départemental/préfectoral

Depuis le 2 mai, sur les 153 Communes que compte le département du Var, les Communes connaissent des niveaux de restrictions différents en fonction de l'état de leurs ressources. Du plus faible niveau de restrictions au plus fort :

- 23 Communes sont en vigilance,
- 43 en alerte sécheresse (dont Bagnols),
- 85 en alerte renforcée,
- 2 sont en crise.



Les précipitations des derniers jours ne vont rien changer aux arrêtés préfectoraux imposant des mesures de restrictions de l'usage de l'eau. Ils risquent même de se durcir.

Des Assises Départementales de l'Eau se sont également tenues le 30 mai dernier à Draguignan, en amont des États Régionaux de l'eau, marquant le début de la « démarche prospective Var Eau 2050 », le plan départemental.

Il s'agit de pouvoir répondre de façon pérenne, à l'avenir, à la demande pour le moment grandissante du territoire varois en eau : 260 millions de m3 par an actuellement, que l'on prévoit en augmentation d'ici 2050 !

Il en ressort une quasi-certitude, "Le Var ne pourra plus connaître le même développement qu'avant" affirme Christine Niccolletti, Conseillère Départementale et Présidente de la Commission Sécurité Sanitaire et Préservation des Ressources.

Au niveau intercommunal

Un plan d'action appelé « Plan Marshall » a été instauré, se décomposant en cinq axes :

- La maîtrise de l'urbanisme et la réduction des consommations, (voir partie « Urbanisme » dans ce bulletin)
- La modernisation du réseau de distribution et la réparation des fuites,

- La sécurisation des ressources existantes,
- La mobilisation de nouvelles ressources,
- L'amélioration de la gouvernance de l'eau à une échelle répondant aux enjeux du changement climatique.

Dans le détail, il s'agit notamment de :

- Repérer et réparer les fuites sur les réseaux publics. Depuis la prise de compétence par la Régie des Eaux au 1er janvier 2020, le rendement est passé de 63% à 75%, ce qui représente une amélioration non négligeable et rapide. L'objectif in fine, c'est 85% (un rendement de 100% n'existe pas, et sera d'autant plus difficile à atteindre sur notre territoire au sol argileux : des phénomènes de gonflement et retrait des sols engendrent des déformations et donc des fuites du réseau enterré),
- Concevoir et installer de nouveaux réservoirs afin de pouvoir supporter plus facilement les pics de consommation,
- Le maillage (interconnexion) des réseaux via le canal de Provence (sur le lac de Saint-Cassien), avec DPVa (la Dracénie), avec les installations militaires de Canjuers,
- L'harmonisation des tarifications de l'eau sur les 9 Communes (qui connaissent des différences de tarif datant d'avant la compétence intercommunale), afin d'instaurer une

solidarité intercommunale.

Au niveau communal

La Municipalité n'est pas compétente en matière d'eau, mais elle œuvre malgré tout à sa manière :

- En communiquant, expliquant et relayant les informations depuis les instances compétentes, à commencer par la Régie des Eaux du Pays de Fayence,
- En veillant au respect des Arrêtés Préfectoraux par la population,
- En instaurant, le cas échéant, des Arrêtés Municipaux sur proposition de la CCPF,
- En limitant elle-même au maximum ses consommations : arrosage des massifs publics avec de l'eau provenant de résurgences naturelles sur la Commune et donc sans prélèvement sur les réseaux, arrêt des fontaines à eau et de certains points de distribution, utilisation de l'eau avec parcimonie, adaptation du projet de potager municipal (micro-irrigation, paillage, etc.).

À votre niveau aussi !

On s'en doute, vous n'avez sans doute pas rédigé de plan d'économie d'eau pour votre foyer !

Il n'empêche, la demande en eau sur notre territoire est presque exclusivement représentée par des usages domestiques : il nous faut repenser nos usages « à la maison ».



Des supports créés par la Régie des Eaux détaillent les principales recommandations

Consulter la fiche mémo :

<https://cutt.ly/YwpMEe09>

Le plus important : respecter les Arrêtés en vigueur !

<https://cutt.ly/KwpMRnwE>

Bagnols-en-Forêt fait partie de la zone « Siagne Amont ».

- Dans le jardin : limiter les plantations gourmandes en eau, tondre de façon raisonnée, pailler et ombrager le potager, opter pour l'arrosage automatique goutte à goutte, éviter les vidanges et remplissages de piscine en saison chaude (qui provoquent des pics de consommation pouvant induire des coupures d'eau), stopper les jeux d'eau.
- Dans la maison : préférer les douches aux bains, utiliser des chasses d'eau économiques et avec parcimonie.

- Vérifier régulièrement votre consommation en relevant les données de votre compteur, vérifier régulièrement l'absence de fuite sur votre réseau privatif (un compteur qui continue à « tourner » sans consommation de votre part signe la présence d'une fuite à localiser et réparer au plus vite).

« Solidarité » : un maître-mot si l'on veut éviter l'accentuation de la « guerre de l'eau » qui a déjà commencé (manque de solidarité des territoires de l'amont sur l'aval, etc.).

Les nombreux projets à différentes échelles pourront se concrétiser d'autant plus rapidement et efficacement quand tous auront saisi l'urgence de la situation et pris leur part de responsabilité.

La prise de conscience est brutale et des résistances demeurent pour tenter de différer encore un peu plus les changements qui s'imposent...

Mais c'est peine perdue, car la réalité dramatique de la pénurie en eau potable va s'imposer progressivement sans nous laisser d'autre choix que l'adaptation à tout prix.

Rester en contact avec la Régie des Eaux de la CCPF :

<https://cutt.ly/xwpMUhG5>

✉ eaux@cc-paysdefayence.fr

☎ 04 94 85 30 50

Pour s'inscrire aux alertes SMS (Qualité de l'eau, coupures, travaux, informations diverses) :

<https://cutt.ly/rwqj7tWl>



Sécurité et Prévention des Risques Incendies : ensemble, protégeons notre commune !

La sécurité est une priorité absolue pour notre municipalité. En tant que commune située dans le magnifique massif de l'Estérel, nous sommes conscients des risques liés aux incendies et de l'importance de mettre en place des mesures de prévention efficaces. C'est pourquoi nous souhaitons consacrer cette page du bulletin municipal à la sensibilisation et à l'explication des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Pour rappel, des outils nationaux existent : Vous pouvez retrouver plus d'informations concernant les OLD sur la page de l'ONF

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+1525::foire-aux-questions-faq-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old.html>

Depuis Juin, Météo France a mis en place une « Météo des forêts », elle sera diffusée quotidiennement jusque fin septembre à titre informatif. Vous pouvez la retrouver sur :

<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>

N'oubliez pas de vérifier, la veille pour le lendemain, la carte concernant l'accès aux massifs forestiers. Elle est mise à jour quotidiennement à partir de 17h environ. Si une zone apparaît en rouge, l'accès est interdit.

Météo des forêts
Niveau prévu de danger feux
Diffusion : mardi 27 juin 2023 à 17h00

Mercredi 28 juin



La Météo des forêts estime le danger de feux prévu à partir des conditions météorologiques. La Météo des forêts n'informer pas sur les feux en cours.

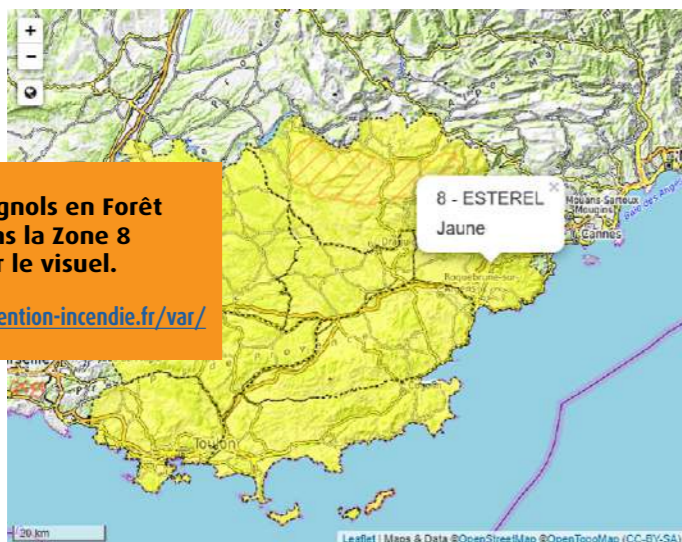
Jeudi 29 juin



Pour le 28 juin : 0 département(s) au niveau élevé, 0 département(s) en niveau très élevé pour le 29 juin : 0 département(s) au niveau élevé, 0 département(s) en niveau très élevé

Pour rappel, Bagnols en Forêt se trouve dans la Zone 8 indiquée sur le visuel.

<https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/>



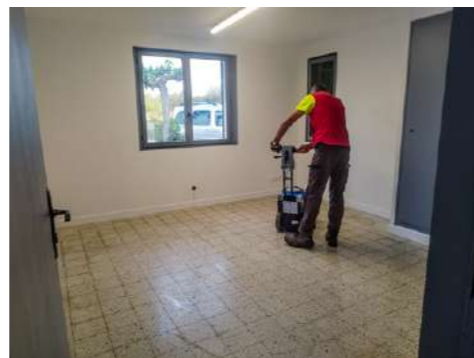
Des outils nationaux, soutenus par une action locale

La municipalité soutient et facilite l'action du CCFP (Comités Communaux Feu de Forêt) :

- Achat d'un véhicule d'intervention.



- Rénovation de leur local par les services techniques.



- Installation d'une nouvelle tour de vigie en partenariat avec Free.



Revenons sur les bases !

LES OLD, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les Obligations Légales de Débroussaillage sont des mesures mises en place pour réduire les risques d'incendie dans les zones exposées aux feux de forêt. Elles sont régies par le Code Forestier et ont pour objectif de protéger les habitations et les espaces naturels en limitant la propagation des incendies.

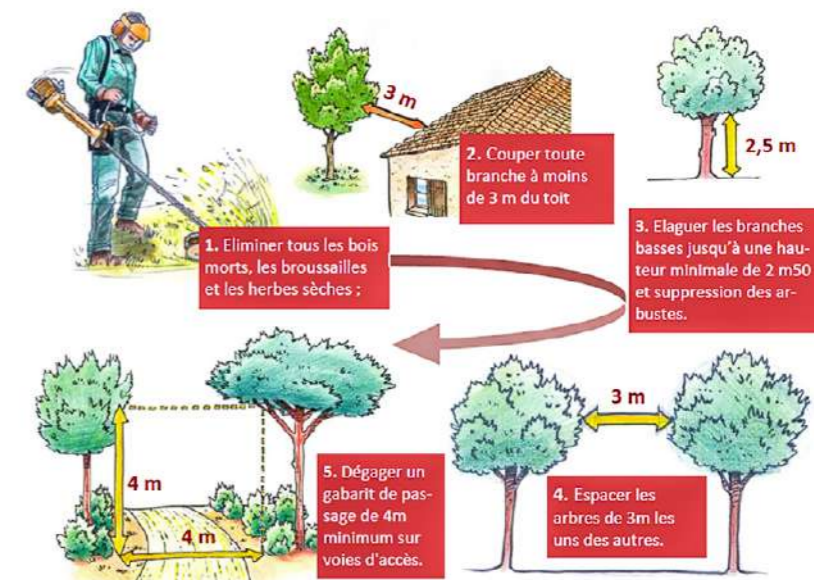
Les propriétaires sont tenus légalement d'effectuer le débroussaillage autour de leurs habitations et de leurs terrains situés à moins de 200 mètres de la forêt, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue. Ce débroussaillage consiste à réduire la densité de la végétation, à élaguer les arbres et à éliminer les déchets végétaux susceptibles de favoriser la propagation du feu sur une profondeur de 50 mètres autour de ces équipements.

QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

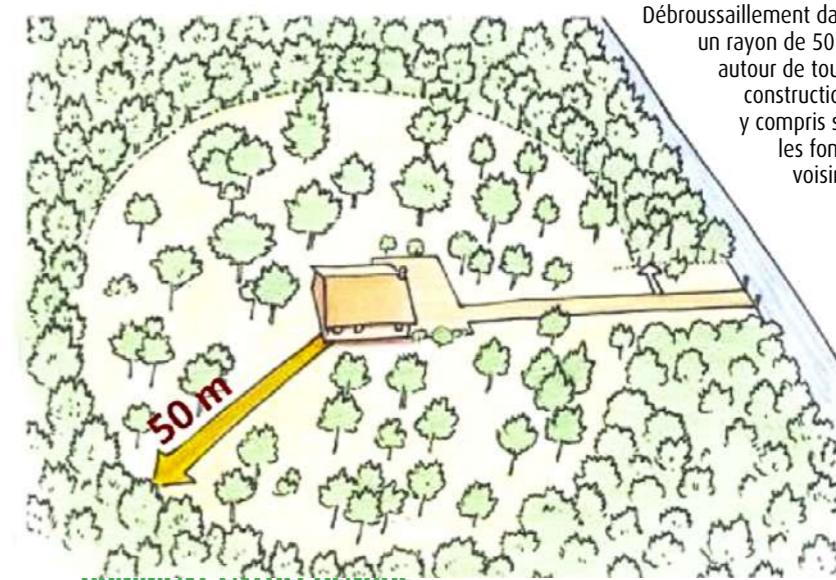
Il est primordial que chaque propriétaire respecte les OLD et effectue régulièrement les travaux de débroussaillage nécessaires. Voici quelques actions concrètes à entreprendre :

- Distance minimale entre houppiers : 3 mètres ou quelques bouquets d'arbres de moins de 15 mètres de diamètre ou bouquets d'arbustes de moins de 3 mètres de diamètre, séparés les uns des autres d'au moins 3 mètres et à plus de 20 mètres des constructions.
- Pas de végétaux ni branche d'arbre à moins de 3 mètres d'une construction.
- Ratisage de tous les végétaux 20 mètres autour des constructions.
- Haies séparatives à plus de 3 mètres des constructions, moins de 2 mètres d'épaisseur et de hauteur.
- Élagage des arbres jusqu'à 2,5 mètres de hauteur.
- Gabarit sans végétation d'une hauteur de 4 mètres sur les voies ouvertes à la circulation publiques et les voies privées menant à une construction.
- Débroussaillage sur une profondeur de 2 mètres de part et d'autre des voies privées menant à une construction.
- Élimination de tous les rémanents des opérations de débroussaillage.

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?



HORS ZONE URBAINE



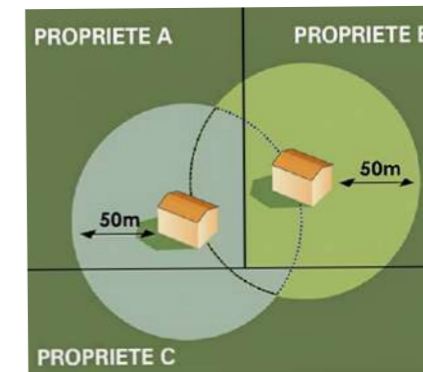
UNE ACTION CHEZ UN VOISIN ?

L'article R.131-14 du Code forestier énonce les obligations liées au débroussaillage des zones non urbaines entourant les constructions et les voies d'accès privées.

Selon cet article :

1. La personne responsable du débroussaillage doit informer le propriétaire et l'occupant du terrain concerné de leurs obligations. Ils peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes les travaux.

2. Cette personne doit demander l'autorisation d'entrer sur le terrain en question.



Débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de toute construction, y compris sur les fonds voisins.

3. Si le propriétaire ne donne pas son autorisation dans un délai d'un mois, les obligations de débroussaillage lui incombent.

De même s'il refuse l'accès à son terrain. Il est fortement recommandé d'envoyer une lettre avec accusé de réception pour demander l'accès à la propriété voisine, afin de pouvoir conserver une preuve en cas d'absence de réponse du voisin dans le délai d'un mois, ce qui entraînerait un transfert de responsabilité.

Informations utiles

C'est le propriétaire du bien qui doit débroussailler.
Le locataire peut débroussailler si le propriétaire le stipule dans son contrat de location.
Mais pour la loi, seul le propriétaire est responsable, en vertu de l'article L.134-8 du Code forestier.
Une seule exception : les baux emphytéotiques (de longue durée).

Attention la législation se durcit cette année :
→ Une sanction pénale revue à la hausse passant de 30 €/ m² non débroussaillés à 50 €/ m².
→ Instauration d'un malus sur le remboursement par les assurances.

Pour donner suite à la réunion publique du 9 février 2023 la Police Municipale œuvre dans une politique de surveillance et de contrôle afin de faire respecter les OLD.

En juillet 2023 ce n'est pas moins de 32 dossiers clos ou en cours d'exécution qui ont été traités par la Police Municipale.

Un travail d'investigation de longue haleine qu'il faut réaliser en plus des fonctions journalières et du pic de fréquentation de la saison estivale.

Ensemble, agissons afin de protéger notre commune.

Découvrez le DICRIM, pour une commune plus sûre

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), est une obligation réglementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur. L'article L. 125-2 du code de l'environnement dispose que : « toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs naturels et technologiques auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent ».

L'objectif est d'informer la population (administrés, touristes...) de l'existence de ce(s) risque(s) et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place.

Il contribue ainsi à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité, renforçant l'efficacité des mesures mises en œuvre par la collectivité dans le cadre de son plan communal de sauvegarde (PCS).

Dans ce document est repris l'ensemble des informations transmises par le Préfet dans le cadre du dossier départemental des risques majeurs (DDRM), notamment :

- La liste des risques majeurs auxquels la commune est exposée.
- La description de chacun de ces risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement.
- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour chacun de ces risques.
- Les consignes de sécurité individuelles à mettre en œuvre.

Ce document consultable sur :
<https://www.bagnolsenforet.fr/page35.html>



Modifications de la composition du Conseil Municipal

Membres du Conseil Municipal
<https://www.bagnolsenforet.fr/page21.html>

Deux démissions au sein de l'équipe majoritaire...

■ Madame Carole CHEVAL-BOIVIN, qui était 4^e Adjointe déléguée à l'environnement, au Plan Alimentaire, au restaurant scolaire et à l'agriculture, a remis sa demande de démission au Préfet en avril dernier, comme l'oblige la Loi. Sa démission a été acceptée et actée en Conseil Municipal.



■ Madame Amandine MANSAT, Conseillère Municipale déléguée au sport, à la promotion du sport, au développement des infrastructures et installations sportives, a remis sa démission à Monsieur le Maire durant le mois d'avril 2023 également.



Mme Carole CHEVAL-BOIVIN s'est révélée impliquée et inventive dans ses contributions au service de la Collectivité, en se consacrant notamment au périscolaire, à l'environnement, à la valorisation des déchets et au projet de régie agricole.

Quelques-unes de ses actions concrètes ont été : l'instauration de serviettes en tissu au restaurant scolaire, mettant fin à l'usage d'environ 200 serviettes jetables en papier par jour de cantine. Elle a également collaboré, avec le Service Déchets de la CCPF, à l'instauration du compostage partagé des déchets alimentaires.

Elle avait aussi instauré, en pleine crise sanitaire, un système de collecte et de recyclage des masques jetables, fabriqués en matière plastique, afin de fabriquer des fournitures (règles, équerres, rapporteurs).

Mme Amandine MANSAT, de son côté, a brillamment mené à bien de multiples projets d'équipements sportifs et a soutenu activement des événements et associations sportives. Le Skate-Park et les terrains de tennis sont deux exemples concrets de son travail engagé et de sa détermination à offrir à notre Communauté des infrastructures sportives de qualité.

La Municipalité tient à exprimer sa sincère reconnaissance envers Mesdames CHEVAL-BOIVIN et MANSAT pour leur investissement remarquable et les contributions significatives qu'elles ont apportées à notre Collectivité.
Souhaitons leur bonne continuation.

... Et donc deux installations au sein du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.270 du Code Électoral, ce sont les deux personnes suivantes sur la liste « Ensemble pour un Développement Maîtrisé », élue le 28 juin 2020, qui ont été automatiquement installées au sein de notre Conseil Municipal en séance du 14 juin 2023.

■ Monsieur Fabien CASABIANCA est désormais Conseiller Municipal délégué à l'agriculture et la valorisation de la forêt, et percevra le même montant indemnitaire que tous les Conseillers délégués.



■ Madame Sylvie LAFOREST est désormais Conseillère Municipale. Elle n'a pas la charge de délégations et ne percevra donc aucune indemnité de fonction.



Toute l'équipe municipale leur souhaite la bienvenue !

L'équipe majoritaire opte pour une réduction du montant total des indemnités perçues par le Conseil Municipal

Montants des indemnités consultables en page 62 de ce document en ligne :

<https://cutt.ly/iwpVCEq>

L'équipe majoritaire aurait pu décider de répartir le montant des indemnités qui étaient attribuées à Madame CHEVAL-BOIVIN entre le Maire et les Adjointes (les Conseillers Municipaux délégués percevant le plafond maximal), mais a pris la décision de ne pas modifier les montants actuels, ce qui représentera une économie appréciable pour notre Municipalité.



Evénements, un été copieux !

Durant le mois de Juin nous avons pu apprécier de nombreux événements. Déjà passés ou à venir, les événements estivaux s'enchaînent à un rythme particulièrement soutenu cette année. De juin à septembre, ce sont près de deux fois plus de dates qui sont programmées par rapport à l'année dernière, avec une moyenne estivale d'un événement tous les trois jours ! Faites vos choix !

Demandez le programme!

Juin



Passage du Rallye des Princesses

RAID famille



Retour à l'âge de glace

Fête de la musique



juillet



Les prétendantes (théâtre)

Concert Muzik Avenue

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Samedi 1^{er} juillet



Cabaret Welcom' Show

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Vendredi 7 juillet



Festival d'été Hommage J.J. Goldman

Place de l'Eglise
à partir de 21h

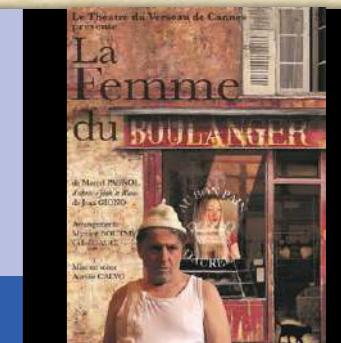
Vendredi 21 juillet



Festival d'été Théâtre : La femme du boulanger

Place de l'Eglise
à partir de 21h

Samedi 22 juillet



Festival d'été La chorale bagnolaise

Place de l'Eglise
à partir de 17h

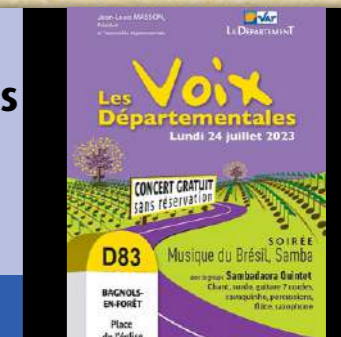
Dimanche 23 juillet



Concert voix départementales

Place de l'Eglise
à partir de 21h

Lundi 24 juillet



Concert Muzik Avenue

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Samedi 1^{er} juillet



Cabaret Welcom' Show

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Vendredi 7 juillet



Concert Supernova

Place de la Mairie
à partir de 21h

Samedi 29 juillet



Musique Cordiale

Place de l'Eglise
à partir de 20h00

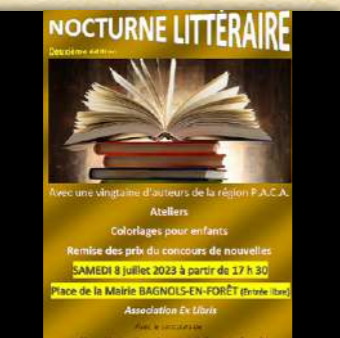
Samedi 5 août



La Nuit du Livre

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Samedi 8 juillet



Fête Nationale

Place de la Mairie
Retraite aux flambeaux
à partir de 21h
Bal Eden Age
à partir de 22h

Vendredi 14 juillet



Cabaret Welcom' Show Animation Disk Jockey

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Samedi 5 août



Soirée Neige

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Vendredi 11 août



French Mix

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Samedi 15 juillet



Boules carrées

Place de la Mairie
toute la journée

Dimanche 16 juillet



Disk Jockey Venom

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Samedi 12 août



Bal Moon Ray

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Mardi 15 août





Evénements, un été copieux !

Tournoi de tennis

Maison du Temps Libre

17 août au 3 septembre



Sosie Vocal de Michel Sardou

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Samedi 19 août



La fièvre des années 80, 90, 2000

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Samedi 26 août



Les greniers dans la rue

Centre village et Rayol
de 6h à 18h

Dimanche 27 août



Itinérance vélo Bagnols / Pieve di Teco

Départ
Place de la Mairie
à 17h45

Lundi 28 août



Fête patronale de Saint Antonin

à partir de 17h45

Samedi 2 septembre



Muzik Avenue

Place de la Mairie
à partir de 21h30

Samedi 2 septembre



Jumelage avec Pieve di Teco

Départ du bus à 7h30

Dimanche 3 septembre



Forum des associations

Places de la Mairie
et de l'Eglise
à partir de 14h

Samedi 9 septembre



Journées du Patrimoine

Carex.
Visite du musée de Marie-Louise.
Chorale bagnolaise
et Quatuor Varen à la
Chapelle Notre-Dame.

Samedi 16 et dimanche 17
septembre



Associations et événements

JOURNÉE NATURE

RACONTE-MOI LA FORÊT

Le dimanche 28 mai 2023 s'est tenue la deuxième édition de la Journée Nature, organisée par la Municipalité. En raison de la pluie la manifestation de 2022 avait dû être annulée. Cette année le soleil était au rendez-vous pour cette journée placée à nouveau sous le signe du partage des savoirs, des savoir-faire, des idées et des actions qui peuvent aider à préserver une qualité de vie en harmonie avec la Nature, si présente sur notre commune.

Tout au long de la journée ont été proposés des ateliers, des animations ainsi que des stands d'informations pour mieux connaître la nature, sa biodiversité et le patrimoine naturel et sauvage de la forêt et ainsi mieux la protéger.

Adultes et enfants ont pu profiter des différents ateliers de création comme l'atelier de dessin avec l'association Peindre A Bagnols (PAB), les ateliers de constructions éphémères en argile avec une artiste céramiste et de fabrication de papier recyclé.

Le public a pu échanger avec les ambassadeurs du tri de la CCPE, les associations ABI (Association Bagnolaise d'Informations), « La Terre de nos enfants » et le rucher école de Roquebrune sur les gestes du quotidien qui favorisent l'éco responsabilité.

Etait aussi proposées des activités sportives de plein air comme la grimpe d'arbre et la course d'orientation sans oublier le coin bricolage et jardinage avec l'association Sème. L'hôtel à insectes réalisé à cette occasion trouvera sa place dans le jardin potager municipal. Une exposition de photos animalières, un stand Natura 2000 et une balade ornithologique ont permis aux visiteurs de partager leurs connaissances sur la faune et la flore.

Nous remercions tous les participants et les bénévoles qui ont accepté généreusement de donner de leur temps pour que cette journée soit placée sous le signe du partage et de la convivialité. Nous tenons aussi à remercier les associations sportives qui nous ont prêté les barnums et le Carrefour Contact de Bagnols pour sa contribution qui a ravi les gourmands.



À bientôt pour une troisième édition en 2024 !

GESTION DES DÉCHETS

Un pas vers une commune plus verte

La municipalité s'engage résolument dans une gestion des déchets plus durable et respectueuse de l'environnement. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour réduire notre impact carbone et promouvoir le recyclage au sein de notre communauté.

Simplifions et organisons nos gestes pour l'environnement

L'installation de nouvelles colonnes aériennes pour le verre a été réalisée en avril et mai derniers sur notre commune, harmonisant ainsi le mode de collecte sur tout le territoire intercommunal.

Objectifs :

- Réduire l'empreinte carbone des tournées de levée en limitant les déplacements des véhicules de collecte.
- Limiter l'impact financier des hausses de carburant pour les citoyens.



Emplacements des colonnes à verre
Bagnols-en-Foreêt

ID	Adresse
1	Chemin de Bargemon (Arrêt de Bus "Eden Vert")
2	Résidence Eden Vert (1)
3	Résidence Eden Vert (2)
4	Intersection : Ch. de Bargemon/Rte du Muy (au niveau de la citerne)
5	Intersection : Ch. de Tournoune/Ch. de Fournoune
6	Chemin Saint-Denis
7	Maison du Temps Libre
8	Chemin de la Rouquaire (Hameau de la Boisselière)
9	Chapelle Notre-Dame - Route du Muy
10	Intersection : Ch. de Maupas/Ch. des Granges
11	Chemin des Meules
12	Intersection : RD4/Ch. de Maupas
13	Intersection : RD4/Le Val Rousseau
14	Grand-Rue (au niveau du transformateur)
15	Intersection : Rue Sainte-Anne/Grand-Rue
16	Nouveau parking - Rte de Saint-Paul (à proximité de la Maison médicale)
17	Carrefour Contact
18	Chemin Plan Pinet
19	Chemin du Cannet

Redevance Incitative (RI) : encourageons les bonnes pratiques écologiques

L'instauration progressive de cette nouvelle tarification vise à responsabiliser chaque foyer concernant la production d'ordures ménagères résiduelles en facturant selon les volumes produits. Les déchets recyclés ne sont pas concernés.

Mise en place en 3 étapes :

Phase 1 Mise en place technique : déploiement des équipements et enquêtes usagers

Phase 2 Année pédagogique : utilisation du système de collecte et paiement de la TEOM avec envoi d'une facture qui ne sera pas payée

Phase 3 Première année de facturation réelle en redevance incitative

Phase 1 **Mise en place technique**
Enquête en cours sur notre territoire. Pour rappel cette enquête est obligatoire et compte comme inscription pour la réception du matériel.
https://schaefer.viacol.net/fayence_part/index.php

Phase 2 **Année test**
Elle permettra l'acquisition et le déploiement des équipements sur le territoire, l'optimisation des tournées de collecte et la réalisation d'une enquête en porte-à-porte dite « de conteneurisation » auprès des usagers. La mise en place progressive de ce nouveau système de collecte donnera lieu à une facturation "à blanc" en 2024 qui sera transmise à titre informatif. 2024 sera par conséquent la dernière année de paiement de votre T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Phase 3 **Première années de facturation**
2025 sera donc la première année de passage sur la RI (Redevance incitative)
La Redevance Incitative se décomposera en deux parties :

- Une part fixe : elle correspondra à un abonnement annuel au service (comme pour l'électricité ou l'eau...)
- Une part variable : elle sera appliquée à chaque levée de votre conteneur dédié aux ordures ménagères résiduelles par le camion de collecte. Il ne s'agira donc pas d'une part calculée sur le poids de vos déchets mais uniquement appliquée au nombre de fois où vous sortirez votre « poubelle grise ».

Valorisons nos déchets verts efficacement avec la broyeuse communautaire

La communauté de communes a récemment mis en place un service de broyage à domicile, effectué par un opérateur qualifié. Cette initiative permet aux résidents de revaloriser leurs déchets verts, tels que les branches et les végétaux, en les transformant en compost ou en paillis. Nous disposons à présent d'une solution alternative à la dépose en déchetterie. Nous vous rappelons également que le brûlage des déchets verts est interdit (pollution de l'air, réchauffement climatique, risque d'incendie).

Tarif : à partir de 30 €

Pré-inscriptions via le "web usager" sur le site :
<https://cutt.ly/7wpCCYI>

Contacts

04 94 85 93 89
environnement@cc-paysdefayence.fr

Ensemble, réduisons nos déchets organiques avec le compostage

La municipalité tient à rappeler la prochaine obligation de compostage en France. Conformément à la loi, dès le 1^{er} janvier 2024, chaque foyer sera tenu de disposer d'un composteur privatif ou de participer à une solution collective de compostage lorsque celle-ci est mise en œuvre sur le territoire.

Cette mesure vise à réduire la quantité de déchets organiques déposée en décharge et à réutiliser ces matières afin d'amender les sols.

Les points de compostage collectif

- ➔ Parking de l'Eglise
- ➔ Jardin rue Sainte-Anne
- ➔ Dent Creuse (en face du transformateur, Grande Rue)



Rue Sainte-Anne



Place de l'Eglise

La gestion des déchets est un enjeu majeur pour préserver notre environnement et assurer un avenir durable à notre commune. Grâce à ces initiatives, nous invitons chaque citoyen à prendre part à cette démarche collective et à adopter des pratiques responsables en matière de tri, de recyclage et de compostage. Ensemble, nous pouvons faire la différence et préserver notre cadre de vie pour les générations futures.

Navette du lac

De nouveaux arrêts pour un service gratuit, tous les jours du 1^{er} juillet au 3 septembre !

Les navettes relieront cette année le pôle mobilité de Fayence (piscine) à la Maison du Lac et le restaurant le Ponton, en passant par de nombreuses dessertes.

Ce service gratuit ouvrira 3 nouvelles possibilités aux usagers, qui pourront passer, selon les horaires de la navette :

- La matinée et le déjeuner au lac.
- L'après-midi au lac.
- Toute la journée au lac.



Nous vous rappelons qu'un accès piéton sous le pont vous évite de traverser la route afin d'accéder à Eco Beach en toute sécurité.



Tous les horaires figurent sur les documents suivants.



NAVETTES GRATUITES Lac de Saint-Cassien Été 2023

ALLER - Pôles d'échange (Fayence / Montauroux) ➔ Maison du Lac

COMMUNE	N°	Arrêt	09:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	
FAYENCE	1	Parking du Pôle d'échange Pôles municipaux																				
	2	Auberge de la Fontaine																				
	3	Gendarmerie - 4 Chemins																				
TOURRETTES	4	Saint-Simon	9:37																			
	6	Les Grandes Terrasses	9:40																			
CALLIAN	7	Tire Boeuf	9:41																			
	6	Agos	9:42																			
	8	Fontcouverte	9:47																			
MONTAUROUX	9	Parking du Pôle d'échange Collège Léonard de Vinci	10:00	10:40	11:20	12:00	12:40	13:20	14:00	14:40	15:20	16:00	16:40	17:20	18:00	18:40						
	10	Saint-Cassien Aventures	10:06	10:46	11:26	12:06	12:46	13:26	14:06	14:46	15:26	16:06	16:46	17:26	18:06	18:46						
	11	Eco-beach	10:15	10:55	11:35	12:15	12:55	13:35	14:15	14:55	15:35	16:15	16:55	17:35	18:15	18:55						
TANNERON	12	Le Portier / La Maison du Lac	10:20	11:00	11:40	12:20	13:00	13:40	14:20	15:00	15:40	16:20	17:00	17:40	18:20	19:00						

RETOUR - Maison du Lac ➔ Pôles d'échange (Montauroux / Fayence)

COMMUNE	N°	Arrêt	10:20	11:00	11:40	12:20	13:00	13:40	14:20	15:00	15:40	16:20	17:00	17:40	18:20	19:00
TANNERON	12	Le Portier / La Maison du Lac														
	11	Eco-beach	10:25	11:05	11:45	12:25	13:05	13:45	14:25	15:05	15:45	16:25	17:05	17:45	18:25	
MONTAUROUX	10	Saint-Cassien Aventures	10:34	11:14	11:54	12:34	13:14	13:54	14:34	15:14	15:54	16:34	17:14	17:54	18:34	
	9	Parking du Pôle d'échange Collège Léonard de Vinci	10:40	11:20	12:00	12:40	13:20	14:00	14:40	15:20	16:00	16:40	17:20	18:00	18:40	
	8	Fontcouverte														
CALLIAN	7	Agos														
	6	Tire Boeuf														
TOURRETTES	6	Les Grandes Terrasses														
	4	Saint-Simon														
FAYENCE	3	Gendarmerie - 4 Chemins														
	2	Auberge de la Fontaine														
	1	Parking du Pôle d'échange Pôles municipaux														

Piétons et poussettes utilisent le passage sécurisé sous le pont de Pré Clau.

Ambassadeur de l'eau recherché : engagez-vous pour une ressource vitale

La Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF) souhaite renforcer ses actions de communication et de sensibilisation concernant les économies d'eau.

Cela fait suite à la sécheresse exceptionnelle de l'été 2022 et à la volonté de s'adapter aux changements climatiques en adoptant une approche sobre dans l'utilisation des ressources en eau.

Pour cela, la CCPF recherche un ambassadeur de l'eau qui aura la responsabilité de mener des actions de sensibilisation auprès

des habitants, des entreprises, des établissements scolaires, des centres de loisirs, des hébergeurs touristiques, des professionnels des espaces verts, et des acteurs agricoles.

Vous pouvez retrouver les informations concernant cette offre d'emploi et les coordonnées pour candidater sur :

<https://cutt.ly/8wp7TFsw>



La Maison pour tous de Montauroux

UN JOYAU CULTUREL AU CŒUR DU PAYS DE FAYENCE

Les Bagnolais savent-ils qu'ils disposent sur le territoire intercommunal d'un Centre Culturel associatif, la Maison pour Tous (MPT) de Montauroux ? Offrant une variété d'activités et de services, dont une salle de cinéma, cet établissement possède tous les atouts pour enrichir la vie culturelle locale.

La MPT a constamment enrichi ses offres depuis sa naissance il y a 45 ans déjà (la première projection a eu lieu en janvier 1978 : "Jour de Fête" de Jacques Tati). Une belle alternative aux salles privées du littoral, à des tarifs inférieurs.

Cependant, depuis la crise du Covid, le cinéma subit une baisse de fréquentation. Malgré l'investissement sans relâche de l'équipe, il est difficile de faire revenir les cinéphiles.



C'est pourquoi, la Communauté de Communes a pris la décision, en début d'année, de soutenir financièrement ce joyau culturel à hauteur de 30 000 € pour l'année, par l'intermédiaire d'une convention stipulant certaines contreparties.

Malgré ce soutien de la part des instances publiques, la pérennité de cette belle offre au sein de notre Intercommunalité ne sera assurée que par un renouveau de fréquentation.

Alors reprenons le chemin des salles de Fayence, de Montauroux ou du Foyer Municipal bagnolais pour la reprise en septembre des projections itinérantes !

Programme des projections

Montauroux <https://www.mpt-montauroux.com/seances-cinema-montauroux>

Fayence <https://www.mpt-montauroux.com/seances-cinema-fayence>



DU RENFORT AVEC LES EMPLOIS SAISONNIERS

Chaque été, la Municipalité recrute sur des contrats à durée limitée, afin de garantir la continuité des services durant les départs en congés des agents. Il s'agit même de renforcer les effectifs pour répondre aux missions élargies au coeur de la période estivale.

Souvent brigüés par de jeunes candidats, ces postes permettent, outre de premières rémunérations obtenues "à la sueur de son front", un possible tremplin pour certains postes pérennes, lorsqu'une disponibilité se présente.

Des bras supplémentaires pour l'embellissement de notre cadre de vie

La majorité des postes offerts sont des remplacements au sein des Services Techniques (sur des horaires estivaux : 6h - 13h).

L'été engendre une surfréquentation - et des surconsommations ! - au cœur du village, et les besoins d'entretien augmentent en proportion.

C'est dans ce contexte que ces renforts permettent de maintenir la qualité de notre cadre de vie.



Des animateurs saisonniers pour un été inoubliable au centre aéré

Nos animateurs saisonniers jouent un rôle clé dans l'encadrement du quotidien des enfants pendant les vacances. Ils participent activement à la planification et à l'animation des activités ludiques, éducatives et créatives. Leur énergie débordante, leur passion pour le travail avec les enfants et leur sens de l'initiative contribuent à créer une atmosphère chaleureuse et propice à l'épanouissement de chaque enfant.

Les emplois saisonniers d'animateur au centre aéré sont une occasion unique pour les étudiants de mettre en pratique leurs compétences pédagogiques et de développer de nouvelles aptitudes.

Les animateurs auront la satisfaction de voir les sourires s'épanouir sur les visages des enfants, de contribuer à leur développement et de créer des liens uniques avec eux.

Comment postuler aux emplois saisonniers

Les emplois saisonniers couvrent la période de Juillet/Août.

Afin de pouvoir postuler vous devez être âgé de 17 minimum pour les deux types de postes. Le BAFA est apprécié dans le cadre de l'animation.

Aucun prérequis n'est exigé, sauf l'envie de vous investir pleinement dans notre Collectivité.

Adresser un CV et une lettre de motivation :

→ Accueil de la Mairie
ou
→ mairie@bagnolsenforet.fr

NOUVEAUX AGENTS NOUVEAUX POSTES

L'équipe actuelle poursuit son travail de restructuration des Ressources Humaines. Des postes-clés enrichissent l'organigramme municipal pour assurer à Bagnols le "développement maîtrisé" qui lui a fait défaut. Portraits de deux postes nouvellement créés.

La charge de travail du service Urbanisme et la multiplication des projets nécessaires à l'adaptation de notre commune nous ont conduits à la création d'un poste :

Chargé de mission en urbanisme et construction.

Monsieur Klet GARNIER a désormais la charge de superviser et de coordonner les projets de développement urbain, de veiller à la qualité des constructions et à leur conformité aux normes réglementaires, tout en préservant notre patrimoine architectural et en valorisant notre cadre de vie.

Diplômé d'État en Architecture, il avait intégré le service urbanisme en 2022 comme instructeur, en renfort de Madame Laurence Corazza.

Ses qualifications et compétences en construction et en architecture nous ont conduits à faire évoluer son poste vers celui de Chargé de mission urbanisme et construction (Délibération n° 68 - Création poste Catégorie A).

Ses missions sont donc transversales entre le service Urbanisme et les projets de construction menés par la municipalité.

Les fruits de son travail sont déjà visibles sur la commune : nouveaux locaux de la Police Municipale et du service Finances, aménagements du potager municipal.

L'expertise en régie apporté par M. Garnier sera cruciale sur les projets de plus grande ampleur comme la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) ou le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) sur le site de la Maison du Temps Libre (MTL).



La Démocratie et ses corollaires l'information et la communication ont été mises à l'honneur depuis le début de ce mandat municipal. Pour qui veut, les outils numériques actuels permettent un lien continu entre les élus, les agents municipaux et le public.

De plus, on ne peut promouvoir l'attractivité d'une Commune aujourd'hui sans en passer par les médias et réseaux sociaux.

En l'absence de service de Communication, c'est un élu, Monsieur VAROQUI-ROLLAND, qui effectuait la majorité des tâches : publications sur l'application Maires et Citoyens ou sur le Réseau Facebook, rédaction de la majeure partie du Bulletin Municipal, de l'agenda municipal, etc. Ce fonctionnement ne peut se pérenniser (il existe un adage au sein des mairies : « Les élus passent, les fonctionnaires restent ! ») et la réorganisation générale des services opérée au sein de la Mairie nous a amenés à la dotation d'un nouveau service de Communication. Ce service est confié aux mains d'un seul agent : présentation.

Ce poste de prime importance n'a pas donné lieu à un nouveau recrutement, il a été confié à l'un de nos agents anciennement affecté aux Services Techniques. Monsieur Julien CIANFICHI a rejoint notre Collectivité fin décembre 2020.



Jeune homme au parcours atypique, titulaire d'un diplôme d'ingénieur, il avait postulé et été recruté, sur un premier poste dédié à l'entretien du village. Surqualifié pour cette tâche qu'il a cependant accomplie en toute humilité avec rigueur et efficacité, et en ayant présenté un beau dévouement pour la Collectivité. Un bel exemple de l'assertion « Il n'y a pas de sous-métier », Monsieur CIANFICHI a apprécié ce premier emploi au sein du Service Public et a surtout été très apprécié par ses collègues et par sa hiérarchie.

Rapidement, ses compétences professionnelles et ses capacités personnelles ont conduit sa hiérarchie à le faire évoluer vers des tâches plus complexes : retransmission vidéo des séances du Conseil Municipal, installations techniques pour les manifestations, etc.

C'est donc tout naturellement vers cet agent que la hiérarchie et les élus se sont tournés pour lui proposer ce changement d'affectation : Monsieur CIANFICHI possède l'esprit d'initiative, les capacités d'analyse, les compétences informatiques et le désir de contribuer activement au développement des stratégies de communication au sein de notre Commune, avec pour objectif général de renforcer encore davantage la transparence de nos politiques et de nos actions en collaboration avec les Citoyens bagnolais.

En créant ces nouveaux postes, nous nous engageons à offrir des opportunités à de jeunes passionnés, souhaitant s'investir pleinement dans l'amélioration de notre Commune.

Nous sommes convaincus que leur dynamisme, leurs compétences et leurs idées novatrices contribueront à façonner un avenir prospère pour notre municipalité.



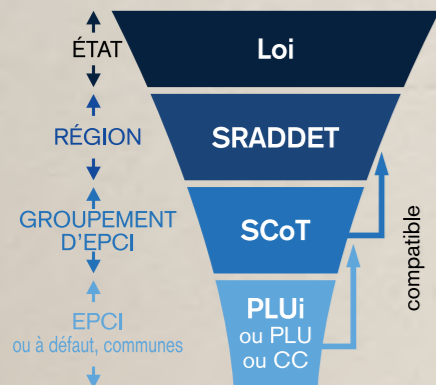
LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE TERRITOIRE CONTRAINT PAR NOS RESSOURCES EN EAU

Les instances politiques ont la responsabilité, à différents niveaux, de définir les politiques d'aménagement de nos territoires, en conciliant développement et préservation, sécurité et qualité de vie.

Un équilibre délicat à atteindre, ce qui engendre une évolution très régulière des textes règlementaires à tous les niveaux. D'autant qu'un élément majeur vient bousculer tous les projets : la raréfaction de la ressource en eau.

Notre PLU et notre SCoT, les « feuilles de route » aux niveaux communal et intercommunal, doivent nécessairement être adaptés.

(Voir aussi le dossier Urbanisme du bulletin municipal de janvier 2022, pages 4 à 9 : <https://www.bagnolsenforet.fr/pdfbulletin/2022bulletin-janvier.pdf>)



La hiérarchie des normes

Au niveau communal la concertation publique débute pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : vous avez votre mot à dire !

Le PLU est un document fondamental qui détermine l'avenir de notre territoire : où et comment construire les logements, développer l'économie locale, préserver l'environnement, et bien plus encore.

C'est un véritable projet de ville qui doit être partagé par tous.

La version en vigueur a été approuvée en avril 2013 et la prescription de révision de notre PLU a été votée en novembre 2021.

Sa révision devient d'autant plus urgente que le texte actuel est aujourd'hui considéré comme « trop permissif » en matière de droits à construire, ce qui a engendré la croissance démographique particulièrement rapide de notre Commune ces dernières années.



Un avenir écrit en commun

Certes, c'est au Conseil Municipal que revient la responsabilité finale de validation de son PLU, mais sa révision n'aurait, bien évidemment, pas de sens sans une concertation approfondie de l'ensemble de la population...

Aussi, la Mairie débute actuellement une démarche de concertation publique ouvrant une réflexion commune sur les enjeux majeurs actuels et à venir tels que l'écologie, le logement, l'économie, les mobilités, le patrimoine ou les équipements.

La délibération n°63 du 18/11/2021 en définit les principaux dispositifs :

- Un registre numérique sur site internet et un registre présent en mairie.
- Des articles retraçant le contenu des échanges et des travaux de concertation publiés par la Commune sur l'ensemble des formats disponibles : site internet, page Facebook, application « Maires et Citoyens », bulletin municipal...
- Des réunions à thèmes ouvertes aux personnes intéressées.
- Au moins 2 réunions publiques réparties en fonction des phases d'avancement du projet.

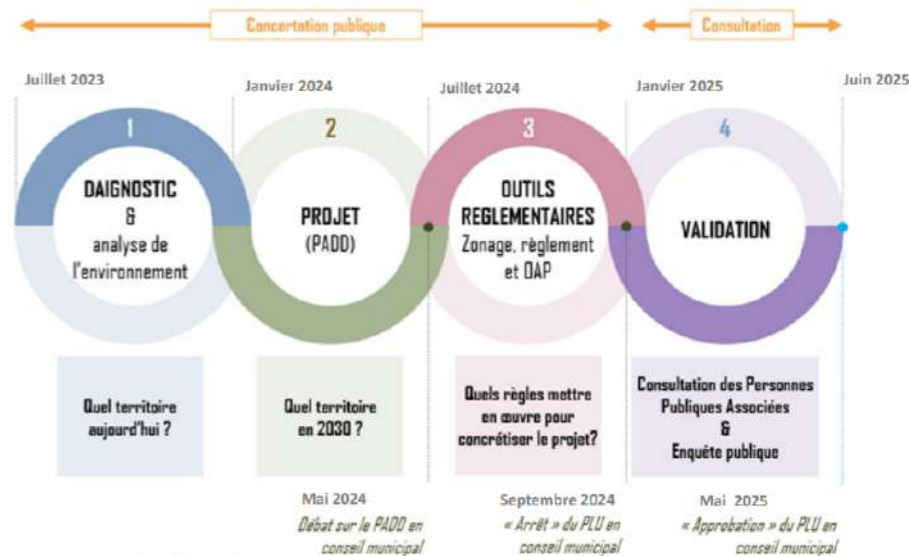
L'objectif de cette démarche est double :

- Partager les enjeux du territoire entre Bagnolais pour alimenter une réflexion commune.
- Recueillir les avis et les propositions des citoyens pour enrichir le projet d'aménagement du territoire. Les usages et les modes de vie, de consommer doivent évoluer : pour préparer demain, il est impératif que le projet soit en prise directe avec celles et ceux qui pratiquent, qui utilisent, qui parcourent la Commune au quotidien.

Ces séquences de concertation seront l'occasion d'aborder de nombreux enjeux parmi lesquels la préservation de notre cadre de vie exceptionnel, le développement d'une économie locale dynamique et respectueuse de l'environnement, la transition vers une mobilité plus durable, et l'adaptation à l'ère du numérique.

UNE PROCEDURE NORMEE....

.....ET CONJOINTE



Planing prévisionnel de la procédure

Informez-vous régulièrement de l'avancée de la consultation via nos supports de communication :

- <https://www.bagnolsenforet.fr/>
- <https://www.facebook.com/bagnolsenforet>
- <https://mairesetcitoyens.fr/>

Les ateliers participatifs seront l'occasion pour les habitants de travailler en petits groupes pour approfondir ces différents enjeux, de débattre et de formuler des propositions concrètes.

Les réunions publiques seront quant à elles des moments de présentation de l'avancée de l'étude, de la prise en compte des propositions émanant des habitants et surtout des temps d'échange et de dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Une première réunion vient de se tenir, mardi 11 juillet, au sein du Foyer Municipal, et d'autres temps suivront. Retrouvez la trame de cette réunion et les principales informations de présentation de la procédure de révision, notamment concernant la consultation du public, sur le site de la Commune : <https://www.bagnolsenforet.fr>

Des outils numériques spécifiques sont dédiés à cette consultation :

- Un site Internet sur lequel vous trouverez le formulaire d'inscription à la concertation et les informations utiles : <https://sites.google.com/view/nexpte-plu-bagnols/accueil?authuser=0>
- Une adresse électronique unique pour toute la procédure, via laquelle vous pourrez questionner, donner vos avis, échanger (tous les échanges seront conservés) : plu-bagnols@nexte.fr

"Nous voulons que chaque habitant de Bagnols-en-Foret ait la possibilité de s'impliquer dans la préparation de notre avenir. Pour cela, nous allons organiser des ateliers participatifs et des réunions publiques tout au long de la révision. C'est une occasion pour chacun de partager ses idées et ses visions pour l'avenir de notre territoire."

Rémi Boucard



Au niveau intercommunal une révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est également en cours

<https://cutt.ly/Owp8Fnrr>

On appelle SCoT le projet de développement à l'échelle de l'Intercommunalité. Ce travail s'opère donc au niveau du Conseil Communautaire, composé de 30 élus locaux des 9 « villages perchés » de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF).

Trois élus bagnolais siègent au sein de ce Conseil :



■ Monsieur le Maire de Bagnols-en-Forêt René BOUCHARD, 4e Vice-Président



■ Madame Brigitte CAUVY, par ailleurs Conseillère Municipale bagnolaise (majorité)



■ Monsieur Jérôme SAILLET, par ailleurs Conseiller Municipal bagnolais (opposition)

Alors que le SCoT en vigueur avait été approuvé en avril 2019, sa révision a été prescrite le 8 juin 2021, à peine deux ans plus tard.

Un comité de pilotage réunissant 20 élus communautaires a œuvré à l'élaboration du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique), le « cœur politique » du SCoT, autour de 5 objectifs :

■ Adapter le territoire à la fragilisation de ses capacités de ressources en eau en agissant sur la croissance démographique, la programmation

de nouvelles ressources et équipements et l'instauration d'une stratégie globale de l'économie d'eau.

■ Préserver le caractère rural des paysages et l'identité du territoire.

■ Adapter le SCOT aux nouveaux objectifs du SRADDET de la Région.

■ Renforcer la résilience territoriale et accélérer la transition écologique en accord avec les nouvelles orientations du futur PCAET.

■ Engager une démarche de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), dans la continuité des ambitions du SCOT en vigueur, en priorisant le renouvellement urbain, la désimperméabilisation et l'intensification de la trame verte et bleue.

Article pour comprendre la loi ZAN :

<https://cutt.ly/1wpVPNdP>

À ce stade de la révision, le PAS a été validé en Conseil Communautaire le 28 juin dernier et inclus une phase de 5 ans représentant une véritable « pause » dans le développement de l'ensemble du territoire intercommunal :

■ Instauration d'une pause pour la délivrance des droits à bâtir (voir sous-titre suivant).

■ Instauration de l'objectif d'une croissance démographique annuelle limitée à 0,1% seulement (contre 1,3% dans le SCOT actuel).

L'ensemble de la révision du SCoT devrait se poursuivre jusqu'en 2025, date estimée de son approbation totale.

Devant le risque de pénurie en eau potable, les Pouvoirs Publics pressent le pas concernant l'instauration d'une pause de l'urbanisation sur le Pays de Fayence, dans l'attente des plans révisés.

L'accélération du phénomène de sécheresse a pris tout le monde de court.

Les procédures de révision représentent des démarches lourdes et complexes, qui s'étalent sur plusieurs années. Nous risquons de ne pas disposer de ce temps avant une rupture dans l'alimentation en eau potable.

L'élément accélérateur a été la pluviométrie exceptionnellement basse de l'automne 2022 et de l'hiver 2022-2023, période clé qui aurait pu permettre la reconstitution des nappes et réserves d'eau après une année 2022 globalement chaude et sèche.

Fin février 2023, Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique, appelle les Préfets à « ne pas avoir la main qui tremble ». Il estime alors que des restrictions sont inévitables pour ne pas que « 2 000 communes » se retrouvent privées d'eau potable cet été.

Il a rappelé que l'été 2022, qui n'avait pas été précédé d'une sécheresse hivernale, « on a eu 700 communes qui se sont retrouvées à un moment ou un autre sans eau potable ».

En février 2023, 60 % des nappes phréatiques sont à un niveau inférieur à la normale, contre 25 % un an auparavant.

Le 10 mars 2023, le Préfet du Var Evence Richard demande aux Maires de la CC PF de « refuser les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les projets qui génèrent une consommation d'eau en faisant application des articles L.111-11 et R.111-2 du Code de l'Urbanisme ».

Accéder au courrier du Préfet :

<https://cutt.ly/qwyolXif>

Les risques à écarter impérativement sont de l'ordre de l'atteinte à la salubrité

et à la sécurité publiques (rupture de l'alimentation en eau potable, rupture de l'alimentation en eau pour la défense incendie).

Dans son courrier, le Préfet demande l'accélération de la procédure de révision du SCoT et préconise l'intégration de la pause de l'urbanisation dans le PAS (ce qui a été fait, voir plus haut).

Le 22 mars 2023, la CC PF publie un communiqué de presse intitulé « ADÉQUATION URBANISME ET EAU EN PAYS DE FAYENCE », dans lequel on peut lire : « [...] les Maires [...] ont décidé d'organiser une pause dans l'urbanisme, les préconisations préfectorales en les adaptant, et rappelle le contexte propre à notre territoire et les premiers bilans très positifs de la Régie des Eaux, qui ne détient les compétences eau et assainissement que depuis le 1^{er} janvier 2020.

Communiqué de la CC PF « ADÉQUATION URBANISME ET EAU EN PAYS DE FAYENCE » consultable ici : <https://www.bagnolsenforet.fr/pdf-eau-comcom/2023-communique-de-presse>.

Alors, les demandes d'autorisation d'urbanisme sont-elles d'ores et déjà toutes refusées sur Bagnols-en-Forêt ?

Comme le précise très bien le communiqué de la CC PF, c'est le Maire qui possède, au final, la responsabilité d'accorder ou de refuser une demande d'urbanisme sur le territoire de sa Commune.

Cette responsabilité implique que chaque décision du Maire est attaquable en justice par un lotisseur ou un particulier s'il peut être démontré qu'il s'agit d'un abus de pouvoir.

On l'a vu plus haut, les textes actant juridiquement la pause de l'urbanisation sur la CC PF n'ont pas encore été validés, et cependant le risque majeur d'une prochaine pénurie en eau potable bouscule l'ordre établi.

La situation est sans précédent et nul ne sait comment le Tribunal Administratif se positionnera demain entre le droit à construire et le devoir d'assurer la sécurité de l'alimentation en eau. Un choix cornélien !

Ce choix s'impose en premier lieu aux 9 Maires des 9 Communes de la CC PF : limiter au maximum les consommations d'eau induites par l'urbanisation mais ne pas risquer des sanctions financières qui pourraient être appliquées à la Commune par le Juge Administratif.

C'est pourquoi il existera forcément certaines différences dans la façon dont les Maires des « villages perchés » appliqueront concrètement leur décision commune de limitation.

Notre Maire René Bouchard s'est clairement positionné à plusieurs reprises sur le sujet :

■ **Aucun permis de construire une piscine n'est plus accordé** aujourd'hui, car il estime que son usage relève du domaine des loisirs récréatifs et n'est plus compatible avec notre situation.

■ **Toutes les autres demandes sont évaluées au cas par cas.**

En conclusion, le dérèglement climatique s'accélère et nos outils administratifs et juridiques peinent à suivre.

C'est le principal message du dernier rapport de 200 pages du Haut Conseil pour le Climat (HCC), rendu public le 28 juin de cette année : l'année record 2022 a « entraîné des impacts graves en France [...] excédant la capacité de prévention et de gestion des crises actuelles ». « On a été dépassé », résume sa Présidente, la climatologue Corine Le Quéré.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse sur Bagnols-en-Forêt : l'impact du dérèglement climatique sur les constructions.

Les variations plus prononcées de l'humidité, entre longues périodes de sécheresse et précipitations plus concentrées, entraînent des phénomènes de retrait-gonflement de certains types de sol.

Conséquence : des mouvements de terrain plus prononcés qu'auparavant engendrent des dommages et fissurations des structures (murs, dalles, carrelages, etc.)

sur un nombre de plus en plus important de constructions.

Début septembre 2022, la Mairie a lancé une procédure d'information du public, de recueillement des éléments (à échéance le 31 décembre 2022) et de transmission d'une demande de reconnaissance de Catastrophe Naturelle en Préfecture début janvier 2023... Comme environ 8000 autres Communes françaises.

La Commission Interministérielle a statué durant le printemps dernier, reconnaissant l'état pour notre Commune et ouvrant droit à indemnisation.

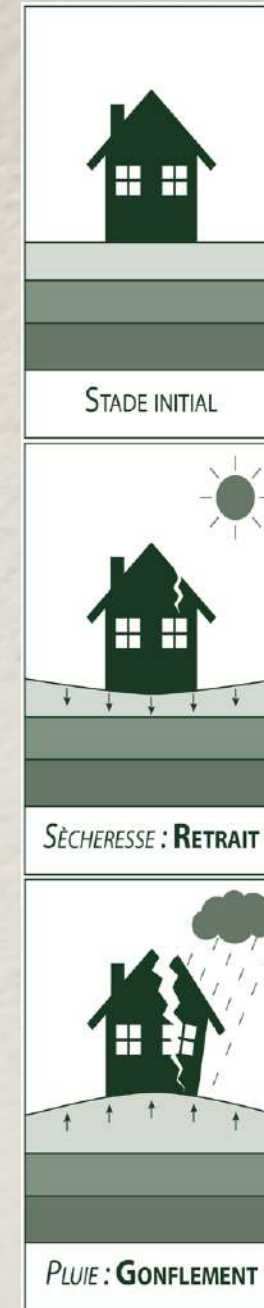
L'Arrêté a été publié au Journal Officiel le 3 mai 2023, et les victimes ont disposé d'un délai de 30 jours à partir de cette date pour effectuer leur déclaration à leur assureur.

L'indemnisation doit intervenir dans un délai de 3 mois suivant la réception d'une déclaration.

On évalue à 2,9 milliards d'euros le coût du phénomène pour les assurances, « à la limite du soutenable selon la Caisse centrale de réassurance » selon le HCC.

Attention : il faut noter que le seul fait de ne pas respecter ce délai n'entraîne pas obligatoirement la perte du droit à garantie qui peut être conservé, selon les circonstances, pendant un délai de 5 ans.

Si vous pouvez prouver avoir été empêché de déclarer vos sinistres dans les délais, ne renoncez pas et hâtez-vous d'effectuer votre déclaration, preuves à l'appui (photographies par exemple).



Chers contribuables bagnolais

Suite aux nombreuses réactions suscitées par la « lettre numéro 2 de l'Opposition Bagnolaise Unie » au sujet des dépenses communales et en réponse à certains Bagnolais dubitatifs quant à la véracité des chiffres évoqués et aux commentaires de la Majorité, nous tenons à préciser qu'ils ne sont pas le fruit de l'imagination des six conseillers de l'Opposition, mais qu'ils sont réels et vérifiables, tant sur les PV de compte rendu des Conseils Municipaux que dans les derniers bulletins municipaux. Gîte rural : CM 17/12/2020 Délibération n° 69 Achat du terrain pour le potager communal : CM 22/07/2021 Délibération n° 46/2021 Achat pour Maison d'Assistants Maternelle (MAM) : CM 21/10/2021 Délibération n° 58 et bulletin municipal juillet 2022 page 16 Extension cantine scolaire : bulletin municipal juillet 2022 page 11 Projet MTL/Centre aéré : CM 16/03/2023 Délibération n° 21 Même si ces travaux ont bénéficié de subventions, allégeant de facto la charge financière des Bagnolais, nous rappelons régulièrement que ces subventions proviennent également de l'argent public et donc du Contribuable.

Il ne s'agit en aucune façon de calomnier mais bien de tirer la sonnette d'alarme et d'informer nos concitoyens de la réalité de la situation. Comment prôner en effet la décroissance, la fin du consumérisme et de l'abondance, d'appeler aux restrictions en tout genre pour les citoyens, même si elles sont justifiées (eau, électricité, déchets ...) et en même temps projeter de telles dépenses sur les fonds publics. Certes, concernant le projet de la Maison du Temps Libre (MTL), il ne s'agit pour l'heure que d'un projet comme le claironne Monsieur le Maire, mais quel est l'objectif d'un projet sinon d'être réalisé !

La Municipalité de Bagnols-en-Forêt a la fâcheuse tendance à sous estimer le coût de ses projets importants (parking du château, Maison médicale, réfection de la grande rue, cantine

scolaire), voire de ne pas les estimer du tout (Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)). Nous espérons que cette fois le projet MTL/Centre aéré soit largement surestimé.

Même si ce projet pouvait présenter un intérêt collectif pour l'ensemble des Bagnolais, ce qui mériterait débat, son coût prohibitif de 7 millions d'euros estimé par un « programmiste professionnel », figurant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), pose question dans le contexte général actuel.

A titre d'information, un centre aéré capable d'accueillir 120 enfants est en cours de réalisation à Saint Raphaël dans le quartier de Valescure (ouverture en novembre 2023), pour un montant de 3,8 millions d'euros. Ce coût englobe la destruction de l'ancien bâtiment, la construction de nouveaux locaux d'une surface de 1037 m² certifiés « bâtiments durables méditerranéens » pour ses qualités environnementales, comprenant trois salles d'activités, un réfectoire avec office de réchauffage, un dortoir, des locaux administratifs, un espace de stockage et un espace de jeu, auxquels s'ajoute un dispositif de protection acoustique destiné à atténuer les nuisances sonores pour les riverains. (Source : magazine municipal de Saint Raphaël N° 163 de mars-avril 2023)

Nous estimons donc que cette mise au point était nécessaire afin de rétablir la véracité de nos propos et vous encourageons à vous reporter aux documents cités dans le présent article.

Nous sommes à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires à :

[« opposition.bagnolaise@gmail.com »](mailto:opposition.bagnolaise@gmail.com)

L'Opposition Bagnolaise Unie



Patrimoine archéologique bagnolais et intégrité du territoire en danger !

A l'origine du dossier polémique des 4 grottes dites « La Bouverie », une procédure de signalement du Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) en août 2022 informant Monsieur le Maire d'activités suspectes d'agents extérieurs à la commune sur la parcelle cadastrale D4 de Mueron, abritant nos grottes d'une grande valeur archéologique.

Pour votre information, cela fait des décennies que ces grottes sont connues et reconnues par les archéologues et in fine l'État comme propriété de Bagnols-en-Forêt. De nombreux écrits validés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Service Régional de l'Archéologie (DRAC-SRA) rattaché au Ministère de la Culture, ainsi que le cadastre communal et de nombreuses cartes officielles consultées, confirment sans ambiguïté leur appartenance à notre commune.

Alors, pourquoi cette mobilisation ? Parce que le 17 septembre 2022, un article publié dans la presse écrite locale, confirme les craintes de certains passionnés de notre patrimoine. Cet article nous informe que Roquebrune-sur-Argens s'accapare – avec le soutien inconditionnel de Monsieur le Maire et de son adjoint à la Jeunesse et aux Loisirs présents à l'inauguration – ce riche patrimoine bagnolais pour y développer trois nouveaux sentiers aux aspects « touristique-mercantiles ».

Je tiens à rappeler que, de par sa fonction, Monsieur le Maire est supposé être le garant de l'intégrité de notre territoire et le défenseur des intérêts des Bagnolais, or le constat est sans appel : il n'en est rien !

C'est dans ce contexte que les responsables de l'association « Sauvegarde du Patrimoine Bagnolais » (SPB), ont commencé à s'inquiéter de ce qu'ils considèrent légitimement comme une tentative de spoliation.

Tel est l'origine de la polémique en cours qui a fait l'objet de plusieurs interventions de l'Opposition lors des Conseils municipaux avec parfois, de vifs échanges face à la position de moins en moins tenable pour la Majorité. Lors d'un conseil municipal, Monsieur le Maire et son adjoint ont soutenu que si la propriété des grottes avait pu par le passé être attribuée à notre village, en raison de l'inexistence de moyens modernes de localisation, de nouveaux outils les situeraient maintenant sur la commune de Roquebrune-sur-Argens. Pour appuyer leur démonstration implacable lors d'un autre Conseil municipal, ils font référence au cadastre napoléonien (1802) pour affirmer que les grottes ne sont pas situées sur le territoire communal !

L'incohérence de ces propos fait la démonstration que, coûte-que-coûte, ils sont décidés à maintenir leur position jusqu'au-boutiste.

Cela transparaît très clairement lors de la délibération n°49 du Conseil municipal du 13 avril 2023, sur la modification de la convention d'autorisation d'aménagement et d'usage du site pour la pratique de l'escalade avec le Syndicat Mixte Grand Site de l'Estérel (SMGSE).

L'adjoint à la Jeunesse et aux Loisirs s'autorise à officialiser les limites de notre commune sur la crête des falaises, cédant ainsi la propriété des grottes dites de « La Bouverie » – dont les entrées sont situées sur ces falaises – à la commune de Roquebrune-sur-Argens. Pourquoi cette obstination du Maire et de son adjoint ? Elle est jugée parfaitement intolérable pour elle est jugée parfaitement intolérable pour r lèses défenseurs de notre patrimoine défenseurs de notre patrimoine qui ont fournis tous les documents en qui ont fournis tous les documents en leur leur possession possession..

Au sacrifice de notre patrimoine environnemental sur l'autel de l'intérêt général du traitement des déchets, ne saurait s'ajouter le sacrifice de notre patrimoine multimillénaire sur l'autel du projet économique « Grand Site de France » et du partenariat entre les communes concernées, soutenu par le Syndicat Mixte Grand Site de l'Estérel (SMGSE), dont l'adjoint précité est l'un des Vice-Présidents rémunérés, pour mener à bien ce projet.

Face à la gravité des faits, la mauvaise foi manifeste de la Majorité et ne pouvant nous résigner à cette spoliation brutale de notre riche patrimoine archéologique, je vous informe qu'une action à destination de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a été entreprise, avec copie à Monsieur le Préfet du Var afin que ce litige sans précédent, ne pouvant se régler localement, soit réglé par les administrations compétentes en la matière.

Si d'aucuns ne verraient l'utilité d'une telle mobilisation, je rappelle tout simplement que le patrimoine de notre village est un enjeu majeur et qu'il est censé être au minimum protégé par ses élus, au moins quand un doute pourrait subsister sur sa position géographique. C'est tout le sens de cette action.

En tant qu' élu de la République, je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites données à ce dossier.

Jean-Pierre CHOISELAT



Les andains de la plaine